



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVII.

Québec, Province de Québec, Mars 1873.

No. 3.

SOMMAIRE.—POÉSIE: Sur la tombe du rév. R. Walsh, Nérée Beauchemin.—EDUCATION: La lecture dans les campagnes.—Traitements des instituteurs.—SCIENCES: Entretien sur les baroscopes.—DOCUMENTS OFFICIELS: Acte concernant la taxe des écoles dans la cité de Montréal.—Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, au sujet des écoles normales.—Rapport annuel de l'université McGill au gouverneur-général.—AVIS OFFICIELS: Annexion à Nouvelle, pour fins scolaires, des arrondissements nos. 1 et 2 de Shoolbred, formant ci-devant St. Jean l'Evangéliste.—Changements de limites de certaines autres municipalités scolaires.—Nominations de commissaires d'écoles; de membre du conseil de l'instruction publique, de membre de bureau d'examineurs.—Diplômes octroyés par les bureaux d'examineurs.—Concours pour la publication d'une série de livres de lecture français.—RÉDACTION.—Retraite de l'hon. P. J. O. Chauveau.—Bulletin bibliographique.—Revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'instruction publique.—Bulletin du commerce et de l'industrie.—Bulletin des sciences.—Bulletin des lettres et des arts.—Bulletin de l'agriculture.—ANNONCES.

LITTERATURE.

POÉSIE.

Sur la tombe du rév. R. Walsh.

Be thy grave ever green!

Paix et repos à toi! Paix au front qui se pose
Au chevet morne et noir des pâles trépassés!
Paix et visions d'or, doux sommeil, songe rose
A tes mânes glacés!

Paix à ton front sans ride, à ton âme sans tache!
Que l'if soit plus ombreux, plus vert, plus embaumé
Pour abriter le lis! Que nul ver ne se cherche
Au cœur du bien-aimé!

Noble enfant de Patrick, que la terre adoptive
Où ta lèvre a vidé la coupe des regrets
Allège à ton cercueil l'urne mémorative
Et le poids des cyprès!

Exilé, jeune encor, des plages de l'Irlande,
Nicolet t'accueillit en ses murs enchantés,
Pour t'offrir ces fruits d'or qui jonchent par guirlande
Ses bosquets si vantés.

Pourtant, dans cet Eden de fleurs et de lumière,
Tu souffris de ce mal enchanteur et fatal
Qu'on nomme nostalgie, ou mieux: berceau, chaumière,
Patrie ou ciel natal!

Voir Erin et mourir! le ciel de la patrie:
C'était son rêve ardent en ces lieux solennels:
Revoir avant sa mort l'herbe verte ou flétrie
Des vallons paternels!

Epris de vous autant que les barbes celtiques,
Il eût aimé dormir sa nuit près des aïeux,
Adare, Innisfallen, archipels romantiques,
Ilots tombés des cieus!

Un jour, il vous revit, ô poétiques landes!
Autels voilés de lierre ou parvis éplorés!
Sol tout resplendissant de sublimes légendes
De souvenirs dorés!

Il vous revit!.....mais, vous, empreintes toujours neuves
Des genoux d'une mère ou du front d'une sœur!
Souvenirs envolés: branches mortes et veuves
Des anciens nids du cœur!
Vous fûtes sans réponse à l'ami le naguère,
Tombes! sentiers! berceau que la mousse voila!
—Pas un ami connu, dans toute la bruyère,
Pour dire:—Le voilà!

Le cœur désenchanté par vos brillants mirages,
Oasis sans parfums! eldorado sans or!
Il est allé revoir de plus riants ombrages
Au céleste Thabor!

Qu'il dorme maintenant, sous le noir mausolée,
Au carillon lointain des cloches de Shandon!
Le front tourné vers l'Ouest, vers l'île désolée
Où coule le Shannon!

Que l'Ariel des morts, de son aile d'ébène,
Effeuille sur son cœur le rameau parfumé,
Plus suave aux défunts que n'est la ma'j'aine,
Pour nous, au mois de Mai!

Qu'une brise d'Irlande, à l'heure où l'ancolie,
Dans le champ des soupirs, penche son front blêmi,
Vienne bercer les nuits et la mélancolie
Du lévite endormi!

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

Université-Laval, 1873.

—Union des Cantons de l'Est.

EDUCATION.

La lecture dans les campagnes.

La grande majorité des parents croient que leurs enfants sont savants (*sic*) dès qu'ils ont une assez belle écriture, et qu'ils lisent et calculent un peu couramment. Ils s'empresent de les retirer de l'école pour les faire travailler. Dans la grande majorité des maisons de cultivateurs il n'y a ni papier, ni plumes, ni encre, ni crayon ; les livres y sont rares. Il y a l'almanach, les livres de prières, quelques vieux bouquins dépareillés, enfumés, transmis par voie d'héritage, puis c'est tout. Les parents qui n'ont jamais lu ni écrit, et qui croient de bonne foi qu'il suffit de savoir lire passablement, un peu écrire et compter, pour cultiver la terre, verraient souvent de mauvais œil leurs enfants *s'amuser* à lire et à écrire quand ils sont devenus grands.

Ceux-ci ne sont guère portés par eux-mêmes à s'instruire, car ils sont trop ignorants pour pouvoir comprendre la plupart des livres même élémentaires qu'ils peuvent se procurer, et toute lecture sérieuse et instructive les ennuie. Il y a d'ailleurs les exigences du travail pendant la semaine, les relations d'amitié, les plaisirs du jeune âge et l'exemple de toute la jeunesse du voisinage, qui sont d'un poids immense dans la détermination à prendre.

Aussi cent jeunes gens contre un, laissent complètement de côté l'étude, la lecture et la plume, et à vingt ans il ne savent plus que lire et signer. Les garçons se hâtent de se mettre à la hauteur de leur aînés et des hommes faits. Ils veulent, à 18 ans, savoir fumer, se promener et en conter aux fillettes. C'est là le suprême bon ton. Les trois quarts des jeunes gens passent dans ces occupations les loisirs du dimanche et des longues soirées d'hiver.

S'il arrive que l'on ait besoin de faire signer un acte, celui qui a été à l'école pendant sa jeunesse, sait à peine signer. "Comment vais-je faire ? dit-il : je n'ai pas écrit depuis que j'allais à l'école ;" et il trace des mots en grosse écriture mal réglée, en estropiant l'orthographe de chaque mot et en sautant des lettres. "C'est étonnant, dit-il, combien j'ai oublié d'écrire ! je ne sais plus faire les lettres." Et quand on lui dit qu'il aurait dû écrire quelques fois, il répond : "Oui ; mais je n'ai pas eu le temps," et il allume sa pipe.

Les jeunes filles lisent beaucoup plus que les garçons, mais elles n'écrivent presque jamais, sauf des chansons. J'ai vu des jeunes mariées, qui avaient eu le premier prix de leur classe à l'école pour le français, avoir grande peine à signer leur acte de mariage.

Une fois mariées, elles disent adieu à la plume, ne s'occupent en aucune manière de tenir le compte de leurs dépenses et recettes ménagères, imitant en cela leurs maris. Quant à la lecture, un certain nombre de demoiselles et de femmes s'y adonnent avec une sorte de passion, ce qui ne vaut rien, d'autres lisent modérément et seulement dans leurs moments de loisir, d'autres enfin, et c'est la majorité, ne lisent jamais que leurs livres de prières. Mais quand on considère le genre de lecture à laquelle s'adonnent les jeunes gens, surtout les jeunes femmes et les jeunes filles, on peut juger qu'elle ne peut leur être d'une grande utilité.

Dans toutes les paroisses on a fondé des bibliothèques. Ces bibliothèques ne renferment que des ouvrages moraux utiles et instructifs ; les romans y font défaut. Eh ! bien, chaque dimanche les jeunes lectrices de la paroisse viennent choisir parmi les volumes que nous possédons et ne trouvent rien de ce qui leur plaît. Faute de mieux elles emportent les livres dont le titre pique leur curiosité ;

mais arrivées à la maison, elles feuilletent le volume sans intérêt, à moins qu'elles n'y rencontrent des histoires, des anecdotes, dont elles ne retiennent de mémoire que le côté comique sans en comprendre le sens pratique. Quelquefois les volumes reviennent à la bibliothèque sans avoir été ouverts.

Un vieux et vénérable curé de notre paroisse me disait un jour que souvent des bonnes femmes lui rapportaient des volumes qu'elles avaient conservés pendant près d'un an. "Eh bien ! disait le pasteur, ce livre vous a-t-il plu ?" "Oh ! oui, monsieur, c'est très curieux à lire ; c'est dommage qu'on ne peut pas tout retenir." Quand la lectrice était partie, le curé s'avisait d'ouvrir le livre rendu et voyait que pas un seul feuillet n'avait été coupé. — Si l'ouvrage avait été un roman avec des scènes d'amourettes bien rendues, avec des passages bien dramatiques, non seulement les livraisons auraient été coupées, mais on aurait peut-être trouvé des coins de feuilles pliés, des taches de larmes sur quelques pages, là où il se trouve des passages tendres ou émouvants ou dramatiques.

La grande majorité de nos lecteurs et de nos lectrices des campagnes ne veulent que s'amuser en lisant, et voilà pourquoi les *histoires*, comme ils appellent leurs livres préférés, sont les seules lectures qui les intéressent. Les livres les plus simplement écrits sur l'agriculture et l'économie rurale ne sont appréciés que par des esprits sérieux. La grande majorité des paysans croient de bonne foi que tous ceux qui font des livres, qui parlent agriculture dans les journaux n'entendent rien aux choses rurales, et voilà pourquoi la routine, les préjugés règnent toujours en maîtres dans nos populations rustiques, même dans les ménages où on possède une certaine instruction et le goût de la lecture.

Suivant un maire de nos environs, les habitants des campagnes qui, comme moi, s'occupent à prôner l'instruction agricole, sont bien au-dessous du cultivateur illettré qui travaille sans s'occuper des journaux et des livres. "C'est le cultivateur qui nourrit ceux qui font des livres," me disait un jour ce digne magistrat. Il ne savait pas sans doute que, de nos jours, le plus grand nombre de ceux qui écrivent sur l'agriculture sont des praticiens consommés ; et comment l'aurait-il su, puisqu'il n'avait jamais lu ni livres ni journaux, et pourtant, malgré son ignorance il avait été jugé digne d'administrer le village ; aussi son orgueil égalait-il son incapacité.

Nous admirons, surtout depuis quelques années, le zèle qu'apportent les cultivateurs en général à l'instruction de leurs enfants ; ils s'imposent pour cela les plus grands sacrifices ; mais à peine a-t-on décidé que l'enfant doit faire un cultivateur, qu'on le retire de l'école. Le jeune homme se croit alors *un homme* ; plus pour lui besoin d'ouvrir un livre, d'essayer à approfondir ce qu'il a appris à l'école ; il a fait sa première communion, tout est dit : il ne va même pas au catéchisme, il est homme et personne ne peut lui en montrer. La plupart des parents ne font aucun cas de ces petits prétentieux qui croient en savoir assez long pour n'avoir pas besoin de s'instruire. Ces jeunes gens oublient ce qu'ils avaient appris à l'école, n'en deviennent que plus ignorants et d'une prétention ridicule ; ils regrettent dans l'avenir cette grande faute de leur part, mais il est trop tard pour y remédier.

Pour éclairer les habitants des campagnes, pour remplacer chez eux le goût des plaisirs par celui de l'observation, de la lecture, de l'étude, il faut que les instituteurs et les institutrices ne se laissent pas rebuter par l'indifférence avec laquelle on apprécie généralement leurs efforts. Non seulement un conseil donné à un père de famille, sera presque toujours bien venu dans notre région, où on estime beaucoup les *maîtres d'école*, mais il peut porter de bons fruits. Mais c'est aux enfants, espoir de l'avenir, que le maître peut donner plus facilement le goût de

l'étude et de l'observation. Des leçons sous forme de causeries sur les questions agricoles et les choses rurales, alternant avec les cours de lecture d'arithmétique et d'histoire sainte, se graveraient mieux dans l'esprit que des chapitres entiers de livres scolaires appris de mémoire.

L'instituteur peut utiliser ses promenades en faisant remarquer à ses élèves avec les diverses opérations de la culture, les magnificences de la nature, les initier à tout ce qui parle au cœur et à l'esprit, et semer ainsi dans leur intelligence les éléments de tout ce qui rend la campagne utile, agréable, poétique. Les élèves apprendraient aussi la valeur de la position où ils sont appelés, et s'inspireraient de l'amour de la nature. Cette passion, qui s'allie si bien avec le noble état de laboureur, qui est si pleine de jouissances pures, délicieuses, toujours renouvelées, ne laisserait plus de place dans ces jeunes cœurs pour les goûts dépravants du cabaret et de l'oisiveté inutile. Les enfants devenus jeunes hommes voudraient s'instruire de plus en plus, et une fois qu'on a ouvert le grand livre de la Nature, la vie entière ne pourrait suffire à en épuiser même une page. Ils deviendraient sûrement de bons et honnêtes cultivateurs.

Mais les instituteurs ne peuvent opérer seuls ces miracles et ils ne peuvent, dans bien des cas, compter sur le concours éclairé des parents. Il faut que les curés et les maires les secondent largement. Presque toujours le curé, quand il veut aider l'instituteur dans la tâche morale et intellectuelle qui lui est dévolue, a beaucoup d'influence sur les jeunes esprits qu'il s'agit de former non seulement à la vertu, mais aussi à la profession vers laquelle ils sont appelés. Une dernière cause de progrès mais qui est capitale, réside dans le choix des maires.

Autant un maire intelligent, qui s'inspire de l'amour du progrès et qui fait tout pour secondar les instituteurs, est précieux dans les campagnes, autant celui qui ne doit sa considération qu'à sa fortune et qui est ignorant en toutes choses, administratives et scientifiques, est nuisible. On devrait donc laisser le choix des maires aux habitants. Les électeurs ignorants continueront bien quelque temps à voter un peu au hasard, mais la lumière se fait petit à petit, et les maires modèles comme nous en voyons déjà beaucoup, deviendront aussi communs que les bons instituteurs.—(Extrait.)

H. THIRIAT.

Traitements des instituteurs.

Nous lisons avec plaisir, dans le discours prononcé, le 3 février dernier, par le roi de Suède, Oscar II, à l'ouverture du Storthing norvégien, l'alinéa suivant :

Une bonne école primaire est une des institutions les plus utiles pour l'avenir d'un peuple, et le traitement des hommes voués à l'enseignement ne doit pas être en trop grand désaccord avec l'importante mission qui leur est confiée. Je vous propose, en conséquence, d'amender, sous ce rapport, la loi sur l'enseignement primaire dans les campagnes.

Il est de fait qu'un bon instituteur ne saurait jamais être trop payé.

La position d'instituteur n'est pas déjà assez peu enviable par elle-même pour qu'on lui ôte le principal attrait qui puisse la faire rechercher, c'est à dire, une rétribution raisonnable et suffisante. La considération que l'on a pour les divers états de vie tient presque invariablement aux profits qui y sont attachés ; et c'est ce fait qui détermine ordinairement la direction du courant qui entraîne les esprits vers certaines positions plutôt que vers certaines autres. Nous en avons tous les jours des exemples sous les yeux. Le plus noble et le plus grand de tous les états, celui du cultivateur, est généralement déconsidéré,

délaissé ; la plupart de nos fils de cultivateurs cherchent à se faire jour dans d'autres positions. Pourquoi ? Tout simplement parce que, pour nous servir d'un terme familier, on est censé y *vivoter*. Dès que cet état rapporte convenablement, les idées changent à son égard, et il est beaucoup de personnes qui se pareront volontiers de leur titre de "cultivateur" de préférence à celui de médecin, de notaire ou d'avocat qu'elles peuvent posséder concurrentement. Et elles n'ont sans doute pas tort.

L'explication du préjugé que nous venons de signaler est, croyons nous, dans cette idée que les professions qui rapportent peu, ne réclament que peu d'intelligence et de capacité, et que les exercer, par conséquent, c'est se donner à soi-même un certificat de médiocrité de moyens. Il est inutile de faire voir tout ce que ce principe peut avoir d'exagéré et de faux dans son application. Ainsi, pour un exemple, il est peu d'états qui exigent des connaissances et des aptitudes aussi grandes que celui d'instituteur, et cependant nous croyons que le plus petit métier rapporte davantage.

Cependant le fait est là ; on peut le déplorer, mais il est impossible de le nier. Aussi on ne se fait instituteur que comme pis aller, et quand tout le reste a été essayé sans succès. On entre dans cette profession à contre cœur et avec un seul espoir, celui d'en sortir le plus tôt possible. La seule mention du chiffre des traitements suffira pour expliquer cet éloignement : on considère comme exceptionnellement élevé un traitement de \$400 et ceux qui atteignent même à \$300 sont comptés parmi le petit nombre des bienheureux.—Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici des institutions publiques ou des communautés ; nos remarques n'ont trait qu'aux municipalités rurales. Les traitements ordinaires des institutrices sont de \$60 à \$80, et quelques unes, même, n'ont que \$40 par an.

On comprend de suite pourquoi la profession d'instituteur est délaissée et pourquoi les instituteurs compétents sont si rares. Comment voulez vous qu'un homme instruit, capable, aille se donner pour 200 ou 300 misérables piastres par an, quand dans deux mois, en travaillant à bord des navires par exemple, il peut réaliser la même somme. Deux cents piastres font \$16.66 par mois. La plupart des cochers de bonne maison ont \$18 par mois et sont nourris, logés et costumés en sus. Comment veut-on qu'avec seize piastres par mois, un homme obligé de tenir un certain rang, se nourrisse, se vête, nourrisse et vête sa famille qui s'élève souvent à sept ou huit enfants ? Dans un pays comme le nôtre, avec son hiver rigoureux, c'est une chose effrayante que de penser à faire vivre une famille avec \$200, quand on est obligé, surtout, de tout acheter à prix d'argent. Nous ne parlons pas des institutrices que l'on paye \$40 par an, ou \$3.33 par mois ; une bonne d'enfants obtient facilement \$5 par mois, avec le nourriture et les cadeaux. Cet état de choses est révoltant.

Aussi, il faut voir quels sont les instituteurs et les institutrices que nous avons dans nos municipalités scolaires. Les bons se comptent facilement et sont, presque partout, l'exception. A qui la faute : que les municipalités s'interrogent et répondent. Qu'elles se persuadent, surtout, que cet état de chose doit nécessairement changer. Il est impossible que cela continue. Une école d'arrondissement compte, en moyenne trente enfants. Si l'institutrice est payée \$40, chaque famille aura donc à fournir \$1.33 par an ou environ quinze sous par mois. Mais l'Etat payant une partie de cette somme, c'est donc environ neuf sous par mois que chaque famille doit apporter pour l'institutrice. Il est impossible de s'instruire à meilleur marché : mais, d'un autre côté, il est très possible de donner un peu plus de neuf sous par mois sans se mettre complètement sur la paille. Il est vrai que si l'institutrice est incompétente, elle est toujours trop payée ; mais si elle possède les qualités requises, vous ne la paierez jamais trop cher.

Que les municipalités fassent un petit sacrifice qui sera en même temps un grand acte de justice envers une classe d'hommes trop méconnue jusqu'à ce jour. Que l'on attache à la profession d'instituteur une rémunération raisonnable, et l'on verra de suite les gens capables la rechercher avec autant d'ardeur qu'ils en mettent actuellement à la fuir. Le niveau des instituteurs et des écoles sera relevé du coup, et les médiocrités deviendront l'exception. Ces paroles seront-elles entendues ? Nous l'espérons. Dans tous cas nous avons la conscience d'avoir fait notre devoir. Du reste nous reviendrons encore sur ce sujet.

SCIENCES.

Nous insérons avec plaisir le compte-rendu suivant de la conférence donnée par le R. P. Aubier, S. J., le 16 février, devant l'Union catholique de Montréal.

“ Le R. P. explique d'abord la différence générale entre les appareils de physique dont les noms se terminent en *scope*, comme *baroscope*, *thermoscope*, *hygroscope*, *électroscope*, *spectroscope*, et ceux dont les noms finissent en *mètre*, comme *baromètre*, *thermomètre*, *hygromètre*, *électromètre*, *spectromètre*, etc. Les uns font mieux voir, les autres mesurent plus exactement les phénomènes. *Scope* vient de *skopéo* je vois et *mètre* vient de *metreo* je mesure. Ceux-ci sont en général préférés des savants ; ceux-là, des amateurs. Dans l'œuvre si utile de la vulgarisation de la science, les *scopes* sont la plupart du temps préférables aux *mètres*.

Pour fabriquer le *Baroscope Babinet*, on prend une bouteille quelconque au quart remplie d'eau colorée, dans laquelle on fait plonger un tube de verre d'un mètre de long, à travers un bouchon de liège, ou de caoutchouc que l'on a préalablement perforé d'un trou de la grandeur voulue, pour y faire passer le tube de verre. Si le bouchon est de liège, il faut, pour empêcher la communication directe de l'air intérieur de la bouteille avec l'air extérieur, faire couler de la cire chaude sur le pourtour du bouchon, du tube de verre et du col de la bouteille ; mais cette précaution est inutile si on se sert d'un bouchon de caoutchouc bien élastique. On insuffle un peu d'air dans la bouteille. Ce petit excès de pression dans l'intérieur du baroscope, produit l'ascension de l'eau colorée dans le tube de verre. On n'a plus alors qu'à fixer un index en papier contre le tube. Si la pression atmosphérique augmente, la colonne baisse ; si, au contraire, elle diminue, la colonne d'eau colorée monte. On trace, sur l'index, des divisions équidistantes que l'on numérote.

L'instrument ainsi construit, n'est pas seulement baroscope, il est aussi thermoscope ; et parce qu'il est l'un et l'autre, il n'est parfaitement ni l'un ni l'autre.

Le R. P., en plaçant ses mains sur la bouteille, fit voir en effet combien ce baroscope inachevé était sensible à la moindre augmentation de chaleur, car la colonne d'eau colorée montait avec rapidité, prouvant ainsi que l'air renfermé dans la bouteille devenait, en s'échauffant, non-seulement plus volumineux, mais aussi plus élastique. Cette pression élastique d'un gaz contre la paroi du vase qui le contient, provient des impulsions répétées des atomes contre cette paroi, impulsions d'autant plus fréquentes et plus intenses que leur mouvement vibratoire est plus rapide, c'est à-dire, que leur température est plus élevée.

Le R. P. profite de cette expérience, pour expliquer d'une manière incidente, pourquoi les physiciens placent à 273 degrés centigrades, au-dessous de la glace fondante,

le zéro de température absolue. En augmentant artificiellement, la pression exercée sur un volume d'air comme celui qui est ici renfermé, on pourrait l'empêcher de s'étendre, malgré l'augmentation de la température. Sa force élastique grandirait alors, suivant une loi qui est parfaitement connue des physiciens.

Supposons qu'un litre d'air, à la température de 0° C., exerce sur la paroi du vase qui le contient, une pression de 1 k., 033 au centimètre carré : Pour chaque degré au-dessus ou au-dessous de 0° C., la pression augmente ou diminue de la 273^{ème} partie de sa valeur primitive ; de sorte qu'en représentant par t le nombre de degrés au-dessus, ou au-dessous de la glace fondante, la pression sur chaque centimètre carré de paroi, serait toujours sensiblement $1 \text{ k. } 033 (1 \pm \frac{t}{273})$. C'est du moins ce que l'expérience fournit, pour toutes les températures auxquelles il a été possible d'expérimenter. Or si cette loi est générale, comme on n'a aucune raison d'en douter, il s'en suit clairement une chose : c'est qu'à 273° C., au-dessous de la glace fondante, le litre d'air ici renfermé n'aurait plus aucune force élastique. C'est à dire que ses atomes auraient complètement cessé de frapper la paroi du vase : ils ne vibreraient plus : ils auraient atteint la limite du froid possible, le zéro absolu de température : ils seraient morts.

L'objet du baroscope n'étant pas de signaler les variations de la température, mais celles de la pression atmosphérique, il est important d'éliminer, autant que possible, toute influence provenant de la chaleur extérieure, sur l'air de la bouteille. Il suffit pour cela, de l'entourer de laine, ou de ouate, en maintenant le vase dans une boîte en bois, ou en carton. Une boîte à chandelles pleine de bran de scie forme en général, une protection suffisante contre les changements brusques de température. La nécessité de ce revêtement extérieur du baroscope n'a rien, du reste, que de relatif et ne dépend que des circonstances locales. Là où les oscillations de température sont nulles, aucun revêtement n'est nécessaire ; là où elles sont grandes, la nécessité du revêtement augmente en proportion.

Voici quelle serait la manière de construire un baroscope absolument parfait pour les appartements du rez-de-chaussée d'une maison, par exemple, pour un parloir. On enfouirait une assez grande bouteille, à quelques pieds au fond d'une cave, dans une fosse qu'on remplirait de bran-de-scie. Un petit tube d'un métal quelconque plongé dans la bouteille, à travers un bon bouchon de caoutchouc, monterait le long d'un mur, ou d'un poteau, jusque dans le parloir, ou toute autre pièce, où il serait relié à un tube de verre long d'un mètre, à peu près. Par l'extrémité ouverte de ce tube, on verserait alors le liquide coloré, de manière à comprimer l'air dans la bouteille et à amener le niveau du liquide, à peu près au milieu du tube de verre. On pourrait alors graduer l'instrument par comparaison avec un bon baromètre. Dans tous les cas, rien n'est plus curieux à étudier que les oscillations rapides et les soubresauts d'un pareil baroscope, en temps d'orage surtout.

Voici maintenant les pronostics que l'on peut tirer, relativement au beau temps, ou au mauvais temps, d'un baroscope convenablement construit.

Lorsque après une assez longue durée de beau temps, baroscope commence à monter d'une manière lente et continue, le mauvais temps surviendra certainement. Mais il importe de prendre ce mot “ mauvais temps ” dans le sens que les marins lui donnent et qui ne signifie pas seulement un temps de pluie, mais ce qu'ils appellent un *gros temps*, un temps de rafales plus ou moins dangereuses.

Si le beau temps a eu une longue durée, le baroscope dont

les variations sont toujours en sens contraire de celles du baromètre, (mais 13 ou 14 fois plus rapides que celles de ce dernier instrument) peut monter pendant deux ou trois jours, avant qu'on aperçoive aucun changement dans l'état du ciel. Alors, plus il s'écoulera de temps entre la hausse du baroscope et l'arrivée du gros temps, plus longue sera la durée de celui-ci.

Si, au contraire, pendant un temps pluvieux qui a déjà eu une longue durée, le baroscope commence à baisser lentement et régulièrement, le beau temps viendra et il durera d'autant plus qu'il se sera écoulé un plus long intervalle entre sa venue et le commencement de la chute du baroscope.

Dans l'un et l'autre cas, si le changement de temps suit aussitôt la variation du baroscope, ce changement durera peu. Si le baroscope descend avec lenteur et d'une façon continue, pendant deux ou trois jours, ou même davantage, il annonce le beau temps, quand bien même la pluie ne cesserait un instant pendant ces deux jours. Mais s'il remonte immédiatement, quand le beau temps est survenu, le beau temps ne durera pas.

Réciproquement, s'il monte avec lenteur et d'une façon continue, pendant deux jours, ou davantage, il annonce le mauvais temps, quand bien même le temps, pendant ces deux jours, continuerait d'être beau. Mais, s'il redescend immédiatement quand le mauvais temps est venu, ce mauvais temps passera vite.

Dans le printemps et l'automne, une hausse rapide pré- sage surtout du vent : dans l'été, si le temps est très chaud, elle annonce un orage : dans l'hiver, après une gelée de quelque durée, la même hausse annonce un changement de vent accompagné de dégel et de pluie ; mais une baisse qui survient après une assez longue gelée, pronostique de la neige.

Les oscillations rapides du baroscope ne doivent jamais être interprétées comme présageant un temps sec, ou pluvieux, de quelque durée ; ces indications sont données exclusivement par la chute, ou par la hausse qui s'opère d'une manière lente et continue.

Vers la fin de l'automne, si, après un temps pluvieux et venteux prolongé, le baroscope vient à baisser, cette baisse annonce le passage du vent au Nord et l'approche de la gelée.

Toutefois, il ne faut pas oublier que le baroscope, tout comme le baromètre, n'est qu'un témoin qui nous fait connaître fidèlement la moindre variation du poids de l'air. C'est sur ce témoignage que l'observateur peut, assez souvent pronostiquer les changements qui se préparent dans l'état du ciel.

Le baroscope bien construit (et sa construction est si simple qu'un enfant peut l'exécuter) est donc un excellent *weather-glass* qui ne coûte guère plus de centins, que le baromètre ne coûte de piastres. Et il est si supérieur au baromètre, en sensibilité, qu'il suffirait de le transporter de la cave au grenier, pour le faire monter d'un pouce. Ce qui permet de répéter, sans sortir de chez soi, l'expérience célèbre que Blaise Pascal fit exécuter, il y a plus de deux cents ans, au sommet du Puy-de-Dôme.

On comprend surtout de quel intérêt il peut être pour les passagers qui traversent l'océan, de savoir construire, dans leur cabine, un baroscope (et il suffit pour cela, qu'ils emportent en mer, une bouteille, un tube de verre et un bouchon de caoutchouc) pour être avertis, tout aussi bien, et peut-être mieux, que le capitaine, des coups de vent et des tempêtes dont ils sont menacés.

Cette conférence dont nous avons donné un compte-rendu, sur les notes du *lecteur*, parle par elle-même. Elle donne une légère idée du savant aussi modeste que distingué, par qui elle a été faite. Tout commentaire nous paraît inutile.

Un vote de remerciements proposé par M. Leclaire, secondé par M. Letondal, est adopté au milieu d'applaudissements unanimes et prolongés.

Et la séance est levée."

F. DUBREUIL,
Sec. U. C.

DOCUMENTS OFFICIELS.

ACTE

CONCERNANT LA TAXE DES ÉCOLES DANS LA CITÉ DE MONTRÉAL.

(Sanctionné le 24 décembre 1872.)

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de cette province, décrète ce qui suit :

1. La première section de l'acte de cette province, trente-quatre Victoria, chapitre douze, est par les présentes amendée en retranchant les mots "à un dixième de centin" dans la onzième ligne de la dite section, et leur substituant les mots suivants : "à un cinquième de centin."

2. Les commissaires des écoles catholiques et les commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal, nonobstant toute disposition à ce contraire contenue dans la trente-cinquième section de l'acte trente-deux Victoria, chapitre seize, et en addition au montant qu'ils sont autorisés à mettre de côté par la section trois de l'acte trente-quatre Victoria, chapitre douze, pourront respectivement mettre de côté une partie de leurs revenus n'excédant pas la somme additionnelle de huit mille piastres, pour acquérir des biens-fonds et pour construire des maisons d'école dans la dite cité. Et toutes débetures que les dits commissaires pourront ci-après émettre pour emprunter des deniers en vertu du présent acte, pour l'achat de biens-fonds et pour la construction de maisons d'école dans la dite cité, pourront être faites rachetables dans les vingt ans de la date de leur émission et non plus tard. Et la dite trente-cinquième section de l'acte trente-deux Victoria, chapitre seize, et la dite troisième section de l'acte trente-quatre Victoria, chapitre douze, sont par le présent amendées en conséquence.

3. Les dits commissaires des écoles catholiques et les dits commissaires des écoles protestantes, en addition au rapport semi-annuel qu'ils sont tenus de faire au ministre de l'instruction publique, devront faire un rapport annuel de toutes leurs recettes et dépenses, lequel rapport ayant trait à l'instruction publique, aux statistiques et aux finances, devra être adressé au ministre de l'instruction publique, pour chaque année fiscale (expirant le premier jour de juillet), le ou avant le premier jour de novembre alors prochain, et publié dans le prochain numéro du *Journal de l'instruction publique* ou du "*Journal of Education*," qui devra paraître alors, et aussi aux frais des dits bureaux respectifs, dans au moins un journal français et un journal anglais, publiés dans la cité de Montréal.

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative de la province de Québec, en date du treize novembre dernier, priant Son Excellence le lieutenant-Gouverneur de vouloir bien faire mettre devant la Chambre un état du nombre des jeunes gens qui ont étudié comme élèves instituteurs dans les écoles normales de la province depuis l'établissement de ces institutions, le nombre de ceux qui pratiquent actuellement l'enseignement ; le coût total des écoles

normales depuis le commencement, ce coût par chaque année distincte, et le coût de chaque élève pour la province.

Par ordre,

P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Québec, 4 décembre 1872.

Etat des sommes payées chaque année pour les écoles normales depuis l'établissement de ces institutions.

1856.....	\$ 10,000 00
1857.....	14,000 00
1858.....	24,000 00
1859.....	31,234 92
1860.....	26,000 00
1861.....	26,000 00
1862.....	26,000 00
1863.....	26,000 00
1864.....	20,939 24
1865.....	37,784 09
1866.....	37,275 76
1867.....	38,634 93
1868.....	40,627 97
1869.....	43,562 03
1870.....	38,400 21
1871.....	43,590 00
1872.....	41,824 00
	<hr/>
	\$525,873 15

Déposé entre les mains du trésorier de la province, pension et rétribution des élèves.

1868.....	\$ 5,787 09
1869.....	5,847 59
1870.....	4,254 71
1871.....	7,670 54
1872.....	10,104 14
	<hr/>
	\$33,664 07

Avant la confédération, les recettes de chaque école restaient à la disposition du principal qui les employait à aider à subvenir aux dépenses et en rendait compte au département en même temps que des sommes qu'il en recevait. Ce qui explique pourquoi les sommes payées avant la confédération paraissent beaucoup moins considérable que celles payées depuis.

Voici le nombre total d'élèves qui ont fréquenté chaque année les écoles normales depuis leur établissement :

1857.....	70
1858.....	192
1859.....	219
1860.....	228
1861.....	207
1862.....	200
1863.....	228
1864.....	213
1865.....	219
1866.....	214
1867.....	208
1868.....	219
1869.....	247
1870.....	284
1871.....	252
1872.....	247

Le nombre s'élève à.....3,447

Si maintenant on prend les élèves individuellement, on trouve que l'école normale Laval a admis 860 élèves, dont 353 garçons et 507 filles.

Elle a octroyé 136 diplômes aux garçons, et les bureaux d'examineurs en ont octroyé 25 également aux garçons ;

Le département des filles a obtenu de	
l'école.....	297 diplômes.
Et des bureaux d'examineurs.....	45 do
	<hr/>
Total.....	342 do
Lesquels ajoutés aux.....	161 do

octroyés aux garçons, forment un grand total de 503 diplômes délivrés aux élèves de l'école normale Laval.

L'école normale Jacques-Cartier, a admis 305 élèves, tous garçons.

Il a été distribué pour académies.....	34 diplômes.
Pour écoles modèles.....	133 do
Pour écoles élémentaires.....	112 do
	<hr/>
Total.....	279 do

Des 26 élèves restants, les uns sont encore étudiants ; les autres sont sortis sans diplômes.

L'école normale McGill a admis 531 élèves, dont 105 garçons, et 726 filles.

Sur ce nombre 523 ont obtenu des diplômes, dont

83 pour académies.
209 pour écoles modèles.
281 pour écoles élémentaires.

Total..... 523

Des 308 élèves restants, les uns sont encore étudiants ; les autres sont sortis sans diplômes.

Depuis l'établissement des écoles normales, le niveau de l'enseignement dans diverses écoles s'est beaucoup élevé. L'influence de ces institutions s'est fait sentir partout. Tous les autres instituteurs ont compris qu'il fallait tâcher de tenir les écoles confiées à leur direction, à peu près sur le même pied que celles dont la conduite était entre les mains des écoles normales, faute de quoi, il ne pourrait manquer d'en rejaillir un grand discrédit sur eux.

De plus, il y a un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices formés dans les écoles tenues par d'anciens élèves des écoles normales, et qui par conséquent mettent en pratique le mode d'enseignement dont ils ont eux-mêmes été l'objet, c'est-à-dire celui qu'on suit dans les écoles normales.

Les divers bureaux d'examineurs établis pour octroyer des diplômes d'instituteurs, s'accordent à constater, que les candidats qui se présentent devant eux sont beaucoup mieux qualifiés depuis l'établissement des écoles normales.

A chaque école normale est annexée une école modèle relevant de la première, dirigée par les professeurs de celle-ci, et servant aussi d'école d'application aux élèves.

Cette école a été fréquentée à l'école normale Jacques-Cartier, par 1987 élèves, donnant une moyenne d'un peu plus de 124 par année.

Celle de Laval a été fréquentée par 6450 élèves, dont 1950 garçons et 4500 filles, donnant une moyenne pour les garçons de 125 et de 281 pour les filles annuellement.

Celle de McGill a été fréquentée par 4500 élèves, dont 2100 garçons (moyenne 141,) et 2400 filles (moyenne 150 par an.)

Ces écoles ont été trouvées si efficaces, que tous les ans MM. les principaux se voient dans la nécessité de refuser un grand nombre d'élèves faute d'espace.

Il se trouve donc que dans les 16 ans que les écoles normales ont été en opération, elles ont reçu 3447 élèves

maîtres ou maîtresses, et les écoles modèles annexes 12,937 formant un total de 16,384.

Le total des dépenses faites par le gouvernement s'élève à.....	\$525,873 15
Déduisant ce qui a été remboursé par les élèves.....	33,664 07
On trouve qu'il reste.....	\$492,209 08

Il ne faut pas non plus perdre de vue que tous les articles tels que ameublement, bibliothèque, cabinets de physique, d'histoire naturelle, laboratoires de chimie, etc., qui certainement ne peuvent s'estimer au-dessous de \$25,000 ont été pris sur ce montant ; ce qui laissera par conséquent une somme totale de 467,209.08 à appliquer au coût annuel de chaque élève, tant des écoles normales que de leurs annexes, et donnera une somme de \$28.51 ; et si l'on ne prend que les élèves des écoles normales proprement dites, on aura celle de 135.53 pour chaque élève.

Le nombre total d'élèves qui ont reçu des diplômes pendant cet espace de temps est de 1305, cette distinction est faite parce que le même élève a souvent reçu successivement deux ou même trois diplômes pour les divers degrés d'école élémentaire, d'école modèle et d'académie.

Il y en a même un assez grand nombre qui enseignent depuis dix, douze et même quinze ans.

Trois ont été nommés inspecteurs d'écoles et rendent de grands services en cette qualité.

Près des trois quarts ont enseigné les trois années réglementaires ; plusieurs ont embrassé ensuite d'autres carrières dans lesquelles ils ont cru pouvoir trouver plus d'avantage et réussissent assez bien en général.

Si l'on veut maintenant faire le calcul de ceux qui ont passé par ces écoles en ne tenant pas compte du nombre annuel d'élèves, on trouvera que les écoles normales ont donné l'éducation à 1996 élèves, et les écoles modèles annexes à 7,021, donnant un total de 9,018 et par conséquent de \$51.81 par chaque élève qui est passé par ces écoles pour tout son cours d'étude. Ce chiffre représenterait alors non ce qu'a coûté en moyenne chaque élève annuellement mais pour tout son cours d'étude qui se compose généralement de deux années, quelquefois de trois ans ou seulement d'une année.

Et enfin, si l'on ne prend que les élèves des écoles normales, ce qui certainement ne serait pas juste, puisque conjointement avec eux et sans surcroît de dépenses on maintient quatre écoles modèles pour les deux sexes, où, depuis l'établissement de ces écoles, 7,021 enfants ont reçu leur éducation, on ne trouve encore que le chiffre de \$234.07 montant de beaucoup inférieur à celui de tous les autres pour le même objet.

Ci suit un petit tableau du nombre d'écoles normales dans différents pays et de leur coût pour leur gouvernement.

Les Etats Unis, avaient 144 écoles normales en opération à la fin de 1871.

Voici combien en comptaient quelques uns des principaux états savoir :

Alabama	6
Illinois	10
Massachusetts.....	7
New York.....	11
Pennsylvanie.....	7
Vermont	3
Wisconsin	4

Autant qu'il est possible de l'établir, chaque élève coûte à l'Etat de \$100 à \$200 annuellement pour le plus grand nombre, au-delà de \$150.

L'Angleterre et l'Ecosse avaient en 1866, 48 écoles normales, auxquelles comme ici sont annexées des écoles modèles.

L'Eglise anglicane a sous son contrôle 15 de ces écoles normales qui sont fréquentées par 638 garçons et 13 qui sont fréquentées par 770 filles.

Octroi annuel du gouvernement.....	\$219,735 00
Dépense annuelle totale.....	347,520 00

Chaque élève coûte donc annuellement au gouvernement \$150 ou \$450 pour son cours complet lequel est de 3 ans le plus généralement.

Il est dépensé une somme de \$154,610 pour les autres dénominations religieuses ce qui porte la dépense totale faite annuellement par le gouvernement à \$374,345 et le coût de chaque élève dans ces diverses écoles varie entre \$140 et \$200.

Il faut remarquer que celle où l'on paie \$140 est destinée exclusivement aux filles.

Le terme moyen des élèves par chaque école est de 48, et ils coûtent \$162.

En 1870-71, le total dépensé par le gouvernement a été de \$474,102, quoique le nombre des élèves des écoles fût diminué de 3, n'étant plus que de 45.—Mais à défaut de détails, on ne peut que donner les chiffres en gros.

En Irlande, l'école modèle centrale comptait en 1870, 284 élèves coûtant \$55,247 ou \$198.50 annuellement par élève.

Outre un établissement scolaire dit école normale supérieure et destinée à former des professeurs pour l'enseignement secondaire la France à 172 écoles normales primaires où se forment des instituteurs et des institutrices pour l'enseignement primaire au nombre d'environ 1500 par an. Ces écoles coûtent \$580,251, à l'Etat ou \$387.50 par élève.

LOUIS GIARD,
Secrétaire.

Rapport sur l'école normale Laval pour l'année scolaire, 1871-72.

A l'honorable P. J. O. Chauveau, ministre de l'instruction publique.

Monsieur le Ministre,—Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, ne vous apprendra aucun fait extraordinaire, aucune réforme importante, dans l'administration de l'école normale Laval. Quand une institution n'en est qu'aux premiers jours de son existence, elle est sujette à des variations inévitables. Les épreuves de chaque année modifient les idées préconçues.

On ajoute, on retranche ; on fait des réformes. Mais une fois que le temps et l'expérience ont produit leurs fruits, et que les méthodes reconnues les meilleurs ont été adoptées, alors les transformations n'ont plus leur raison d'être ; toute hésitation cesse d'exister, et chaque année ressemble plus ou moins à l'année qui l'a précédée. Tous les ans, à plusieurs reprises, des candidats se présentent au bureau des examinateurs de Québec pour l'obtention de leurs diplômes, ou à l'examen du mois de mai pour admission à l'école normale ; or la manière heureuse avec laquelle ces candidats subissent leur épreuve, quand ils ont été formés par des maîtres ou maîtresses sortis des écoles normales, permet de toucher pour ainsi dire du doigt le bien opéré par ces institutions, depuis leur établissement.

Le présent rapport n'est donc, je le répète, la proclamation d'aucun perfectionnement important.

Il vient simplement vous dire que nous avons voulu faire le même bien que par le passé, et que, pour cela, nous avons suivi la voie déjà tracée puisqu'elle était bonne.

Voici d'abord le tableau des matières enseignées pendant l'année.

Département des instituteurs ;—Religion, pédagogie, langues française et anglaise, littérature, histoire sainte, histoire du Canada, histoire de France, histoire d'Angleterre, géographie, agriculture, arithmétique, calcul mental, tenue des livres, algèbre, géométrie, astronomie, physique, chimie, histoire naturelle, calligraphie, lecture et déclamation, solfège, plain-chant harmonium et piano, exercices militaires, exercices gymnastiques.

Il n'y a pas eu de classe académique cette année.

Département des institutrices ;—Religion, pédagogie, langues française et anglaise, littérature, histoire du Canada, histoire de France, histoire d'Angleterre, arithmétique, tenue des livres, toisé, algèbre, géographie, calligraphie, dessin des cartes géographiques, usage des globes, agriculture, botanique, lecture et déclamation, solfège, harmonium et piano, dessin, couture, ouvrages en laine, ouvrage en cire, broderie.

A l'exemple de mes prédécesseurs, j'ai donné une attention particulière à la lecture expressive et à la déclamation.

Généralement, les élèves nous arrivent peu préparés sous ce rapport, et cependant on ne peut nier qu'un des principaux devoirs d'un instituteur soit de former les jeunes gens à la bonne prononciation, à la justesse et au naturel du ton, à une lecture et à une récitation intelligente et accentuées ; et à mesure que les élèves deviennent plus capables, il doit encore les exercer à déclamer convenablement quelques morceaux de prose et de poésie, pour les préparer d'avance à l'art de la parole, si nécessaire à tout le monde.

Ce que Mgr. Dupanloup écrivait sur ce sujet, en 1852, peut s'appliquer encore aujourd'hui au Canada, dans une certaine mesure. On sait qu'il a traité de main de maître toutes les questions qui touchent à l'éducation.

“ Un des arts les plus négligés, dit-il, et néanmoins un des plus nécessaires à ceux surtout que leur vocation appelle à parler en public, c'est l'art de la lecture. Cet art si important par lui-même, et qui prépare si bien au débit oratoire, enseigne en effet ces diverses inflexions de la voie par lesquelles on fait parvenir toutes les pensées, avec toutes leurs nuances, avec toutes leurs intentions, à l'intelligence des auditeurs. Non-seulement celui qui lit bien charme l'oreille, mais il fait goûter à l'esprit les choses belles et grandes ; il relève les médiocres ; il aide à sentir jusqu'aux moindres délicatesses du style ; il donne à tout de l'intérêt et de la vie. Cet art est cependant fort ignoré.”

Vous avez présidé vous-même, Monsieur le ministre, les séances de distributions de prix dans les deux départements de l'école normale Laval, et vous avez vu ce que les élèves peuvent faire en lecture et en déclamation. J'ai eu la satisfaction de recueillir de votre bouche, à cette occasion, des paroles d'approbation, d'autant plus encourageantes qu'elles étaient dictées par un esprit plus éclairé, et par là même ayant droit de se montrer plus sévère.

Maintenant pour vous donner une idée plus précise des résultats obtenus pendant l'année scolaire 1871-72, je mettrai sous vos yeux les chiffres suivants :

- 88 élèves ont fréquenté l'école normale Laval ;
- 32 instituteurs, 56 institutrices ;
- 83 ont terminé l'année ;
- 40 ont obtenu le diplôme modèle ;
- 28 ont obtenu le diplôme modèle ;
- 39 sont revenus continuer leurs études ;
- 23 au moins ont pu prendre de l'enseignement.

Ce dernier chiffre ne peut être qu'approximatif ; car ceux qui acceptent une position comme instituteur n'ont

pas toujours la précaution d'en donner avis au principal.

On remarquera peut-être que dans le département des instituteurs, il n'y a pas en cette année, autant d'élèves que les années précédentes. C'est que je me suis arrêté à une application plus rigoureuse de l'article des constitutions qui recommande de n'admettre que des jeunes gens ayant complété leur seizième année. D'ailleurs l'exiguïté du local ne permet pas d'en loger ensemble plus de trente-six à quarante.

Parmi les paroisses qui nous ont envoyé des élèves, plusieurs se sont distinguées par le nombre et la qualité de leurs sujets ; et je dois mentionner, sous ce rapport, les paroisses de la Malbaie, de St. Jean, Isle d'Orléans et de Sainte Anne de Lapocatière. C'est à cette dernière que revient l'honneur du prix du prince de Galles, mérité par Mlle. Eulalie Lévesque.

Au reste, si tous les élèves n'ont pas montré les mêmes talents, du moins ont-ils tous rivalisé d'ardeur pour l'étude ; et je me fais un devoir d'ajouter que pour ce qui est de la conduite et de la bonne tenue, je n'ai eu qu'à me féliciter d'eux.

Les écoles modèles annexées ont aussi produit leurs fruits ; 323 enfants ont fréquenté ces écoles, où se donne une instruction vraiment modèle. Ce sont généralement des enfants pauvres mais doués de bons talents.

Je termine par une citation qui certainement ne sera pas un hors-d'œuvre. C'est l'opinion d'un homme qui s'est occupé beaucoup d'instruction publique, et qui lui-même est un professeur des plus distingués.

Dans une série d'articles publiés en mai dernier, dans l'*Opinion Publique*, le docteur Hubert Larue, disait :

“ Je suis partisan déclaré de nos écoles normales. Elles tiennent un juste milieu entre nos écoles modèles ou académiques et nos collèges ; elles comblent une lacune qu'aucune autre institution ne saurait mieux remplir.

“ Je ne connais qu'une seule de ces écoles, celle de Québec.

“ J'ai eu occasion de suivre d'assez près cette institution et je n'en dirai qu'un mot. Son système d'enseignement me semble à l'abri de la critique. Ses professeurs sont des hommes remarquables, non-seulement par leur savoir, mais encore par leur extrême habileté dans l'art de l'enseignement.

“ Aussi les progrès que les jeunes gens font à l'école normale Laval dans l'espace de deux ou trois années que dure le cours d'étude, sont ils étonnants.

“ L'agriculture y est enseignée avec soin, non seulement aux élèves maîtres, mais aussi aux élèves maîtresses.

“ Tous se livrent à cette étude avec ardeur et un goût décidé.

“ Enfin cette institution jette, chaque année, dans nos campagnes, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices dont l'enseignement éclairé et intelligent portera bientôt les plus grands fruits.

“ A mon avis, nul argent du gouvernement n'est plus profitablement employé que celui qui est destiné au soutien de ces écoles, seulement je réclamerais deux améliorations ; d'abord, qu'une plus large part fût faite à l'enseignement de l'agriculture, ensuite, que les portes de ces écoles fussent plus largement ouvertes.

“ A cause des cours de sciences qui s'y donnent, je ne connais rien de mieux qu'un séjour d'une année à l'école normale pour compléter un cours d'études commerciales, rien de mieux, non plus, pour préparer un jeune homme à entrer dans la carrière industrielle.

“ Qu'on ouvre donc toutes grandes les portes de ces établissements, qu'on en permette l'entrée aux externes, (1) et que les jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie, puissent avoir accès, moyennant retribution, aux excellentes leçons qui s'y donnent.

(1) Les externes sont admis à suivre les cours de l'école normale.

“ Pour former de bons instituteurs ces écoles sont indispensables. En effet, le mot *pédagogie* n'est pas un vain mot : il signifie *l'art d'enseigner, l'art de diriger les enfants*. Pour bien enseigner, il ne suffit pas de savoir, il faut encore *savoir enseigner*. Or cet art, comme tout autre, s'apprend. On se plaint qu'un certain nombre de jeunes gens qui sortent des écoles normales embrassent d'autres carrières que celles de l'enseignement, tous ne se font pas instituteurs. Cela, à mon avis, ne fait ni chaud ni froid.

“ Que quelques-uns se fassent marchands, ou industriels, si cela leur convient, qu'est ce que cela fait ? Ce qui importe, c'est que dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, comme dans l'enseignement et dans toutes les carrières, on ait des hommes compétents et capables de bien remplir leurs fonctions, pour le plus grand bien du pays.”

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire ; elles sont assez explicites par elles-mêmes.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Monsieur le ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
P. LAGACÉ,
Principal.

Vraie copie.

LOUIS GIARD,
Secrétaire.

Québec, 18 novembre 1872.

(à suivre.)

Université McGill.

Le rapport annuel suivant de l'université McGill au gouverneur général, visiteur de l'université, est publié avec la permission de Son Excellence.

A Son Excellence le très-honorable comte de Dufferin, vicomte et baron de Clandeboye, etc., K. P., K. C. B., gouverneur général de la puissance du Canada, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Depuis sa reconstitution, sous sa charte royale, telle qu'amendée en 1842, cette université a eu pour coutume, chaque année, de présenter, au gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord, à titre de visiteur royal, un rapport constatant l'état actuel de l'institution et les travaux accomplis durant l'année. C'est pour remplir ce devoir que les gouverneurs, le principal, et les membres de cet université demandent maintenant la permission de s'adresser à votre Excellence.

Le nombre des élèves du collège McGill, pour le présent terme de 1872-73, se chiffre comme suit :

Faculté des lois	40
“ de médecine.....	152
“ des arts.....	111
	303

ou, en déduisant ceux des élèves dont le nom figure sur les registres d'inscription de plus d'une faculté, 300, en tout.

Les élèves des collèges affiliés, etc., sont comme suit :

Au collège Morrin, à Québec, élèves immatriculés...	6
Elèves qui ne suivent qu'une partie des cours.....	158
	164
Total.....	164
Elèves-maitres de l'école normale McGill.....	114
Elèves de l'école modèle annexe.....	341

Ainsi le nombre total des personnes qui profitent de l'éducation donnée par l'université à titre d'étudiants et d'élèves-maitres, est de 414, et à titre d'élèves des écoles modèles, 341, en tout 755. Sur ce premier chiffre, 290 élèves ne sont pas résidents à Montréal, mais viennent de différentes parties du pays et même d'en dehors des frontières, en raison des avantages que leur offre un système d'éducation affilié à l'université.

Aux réunions de concours de mars et de mai dernier, les degrés suivants ont été conférés en séance publique :

Docteur en loi (<i>in course</i>).....	1
Docteurs en médecine.....	36
Maitres ès-arts.....	3
Maitre ès-arts (<i>ad eundem</i>).....	1
Bacheliers ès arts	12
Bacheliers ès-lois civiles.....	16
Bachelier ès-arts (<i>ad eundem</i>).....	1
	70

A la fin du terme de l'école normale McGill, les diplômes suivants ont été conférés par le ministre de l'instruction publique aux élèves-maitres qui avaient subi les examens requis.

Pour académie.....	5
“ école modèle.....	18
“ école élémentaire.....	46
	69

Depuis le dernier rapport, John S. Archibald, B. A., B. C. L., a été nommé professeur de droit commercial, à la faculté de droit, pendant l'absence temporaire du professeur Trenholm en voyage de santé ; C. A. Geoffrion, B. C. L., et a été nommé professeur de droit romain.

La faculté de médecine, a, durant l'année écoulée, perdu un de ses membres les plus anciens et les plus estimés, le Dr. Wm. Fraser qui avait étudié à Glasgow, mais qui avait pris ses degrés de M. D. à l'université McGill en 1836. Il avait été nommé professeur de jurisprudence médicale en 1849 et professeur de médecine élémentaire en 1856. Par cette mort, la profession médicale perd un de ses membres les plus distingués, et l'université un de ses professeurs les plus habiles, les plus zélés et dont les leçons obtiennent le plus de succès. Cette vacance a été remplie en faisant passer le professeur Drake à la chaire de médecine élémentaire et en appelant George Ross, M. A., M. D., à la chaire de médecine clinique. Non seulement le Dr. Ross est un médecin de grande réputation, mais il a obtenu la médaille d'or de cette université, tant à la faculté des arts qu'à la faculté de médecine. Ces deux distinctions sont la preuve de capacités plus qu'ordinaires.

La nouvelle bâtisse de la faculté de médecine a été inaugurée en octobre dernier, avec tout le cérémonial requis ; et la faculté l'a constamment occupée depuis ce temps. Aucun autre édifice, sur ce continent n'offre plus de commodités et de logement pour tous les besoins d'une école de médecine, et pour la chimie expérimentale. Nous sommes heureux de constater qu'à part ces améliorations matérielles la faculté peut encore compter un progrès remarquable dans le nombre de ses élèves, et la classe de cette année a été la plus nombreuse que nous ayons encore eue. La bâtisse en question coûte \$28,000, sans compter plusieurs sommes additionnelles pour meubles et autres objets, fournies par le doyen et les professeurs de la faculté de médecine.

A la faculté des arts, la chaire de logique et de philosophie morale et intellectuelle a été parfaitement remplie par la nomination du rév. professeur J. Clarke Murray, ci devant du “ Queen's College ” de Kingston. M. Clark

est, sur ces sujets, un professeur et un écrivain d'un mérite reconnu. Les élèves de la faculté des arts ont aussi l'avantage d'assister à une série de conférences données par le professeur Goldwin Smith. Ces conférences ont toujours réuni un nombreux auditoire, et nous espérons qu'elles aideront beaucoup à propager l'étude de cette branche importante.

Le département des sciences appliquées aux arts, organisé depuis l'année dernière seulement, a obtenu un succès encourageant. En outre des dons privés, ce département a reçu du gouvernement de Québec, une légère subvention destinée à l'achat des appareils. Les classes comptent environ trente élèves. Nous avons été privés des services du Dr. Sterry Hunt nommé à l'école de technologie de Boston; il a été néanmoins remplacé, au cours de métallurgie, par le Dr. Harrington.

Nos moyens d'instruction dans les sciences naturelles ont reçu une aide puissante par le don de \$20,000 qui a été fait à la chaire de géologie Logan. Sir Wm. E. Logan, de concert avec son frère, M. Hart Logan, avait déjà affecté une somme de \$2,000 à cet objet, il y a ajouté, l'an dernier, la somme ronde de \$18,000, pour parfaire, avec les autres souscriptions la dotation de cette chaire.

La chaire instituée par Sir W. E. Logan ne sera pas seulement un monument distingué des travaux importants de ce pionnier de la géologie au Canada; ce sera encore un moyen efficace de former des savants dignes de marcher sur ses traces.

Une autre libéralité qui mérite également d'être mentionnée, est la bourse Scott, fondée par la Société scédonienne de Montréal, en mémoire de Sir Walter Scott et dotée de \$1,100. Le revenu de cette somme est donné en bourse annuelle dans le département des sciences appliquées, en rapport avec l'étude de la langue et de la littérature anglaises.

Nous enregistrons aussi avec plaisir la première gratification de ce genre faite à l'école normale McGill, par le don d'un prix annuel de \$40 et d'un livre convenable, au meilleur élève de la première classe. Ce don est dû à la libéralité de M. J. E. Wilson, ancien élève de cette école, qui a voulu exprimer ainsi sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il a reçus de notre institution.

Le "McGill college Book Club" est une association composée de personnes qui se cotisent pour l'achat des publications nouvelles les plus importantes. Lorsque ces ouvrages sont lus, ils sont déposés à la bibliothèque de l'université qui, en retour, donne aux membres du club, pour ce qui concerne l'accès à la bibliothèque, les mêmes privilèges que ceux qu'elle accorde aux gradués. Non seulement ce club contribue à entretenir le goût de la saine littérature, mais il a déjà augmenté notre bibliothèque de 506 volumes des meilleurs ouvrages modernes.

Par les efforts actifs de M. F. S. Barnjum, chargé d'enseigner l'exercice militaire et la gymnastique, une compagnie de volontaires a été déjà organisée parmi les élèves, et nous espérons pouvoir en compléter une seconde avant la fin de la session. Ce mouvement a été sanctionné et encouragé par l'université, sur le principe que c'est un excellent moyen de former les jeunes gens pendant leur séjour ici, et de les mettre en mesure, dans la partie de la province qu'ils auront plus tard pour demeure, de prendre une part importante à la défense du pays, si la chose devenait nécessaire.

L'augmentation constante du nombre des élèves et les nouvelles études introduites dans le département des sciences appliquées exigent aujourd'hui l'agrandissement des classes et des laboratoires de la faculté des arts. Nous espérons que cet ouvrage sera commencé dans le cours de la présente année.

Dans le rapport ci-dessus, nous avons mentionné surtout

les parties saillantes de ce que nous avons fait. Beaucoup d'améliorations dans les affaires de détail ont nécessairement été passés sous silence. Le cours régulier d'éducation et d'instruction, dans toutes les branches enseignées par l'université, a, d'ailleurs, été poursuivi, croyons-nous, avec toute l'énergie et le succès accoutumés.

(Signé)

CHARLES DEWEY DAY, D. C. L.,
Chancelier.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'instruction publique.

Québec, 28 Fév. 1873.

ANNEXION A NOUVELLE POUR FINS SCOLAIRES DES ARRONDISSEMENTS D'ÉCOLES NO. 1 ET NO. 2 DE SHOOLBRED, FORMANT CI-DEVANT LA MUNICIPALITÉ DE ST. JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

Le lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 15 du courant, regarder l'ordre en conseil du 29 octobre dernier comme non venu et annexer les arrondissements d'écoles no. 1 et no. 2 de Shoolbred à Nouvelle pour fins scolaires, nonobstant toutes autres limites que peuvent avoir ces localités pour autres fins.

CHANGEMENT DES LIMITES DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 5 du courant, faire les changements de limites ci-après indiqués dans les municipalités scolaires suivantes, savoir :

Comté de Mégantic—Inverness—Distraire de la dite municipalité, la partie des lots nos. vingt, vingt et un et vingt deux du onzième rang, qui se trouve du côté nord-est de la rivière Bécancour, et l'annexer à la municipalité de Nelson pour fins scolaires.

Comté de Missisquoi—Notre Dame des Anges et St. Damien.—Annexer à Damien les lots nos. onze, douze, treize et quatorze de la dixième concession de Stanbridge, et à Notre Dame des Anges, le lot no. seize de la huitième concession de Stanbridge, cent cinquante acres du lot no. quinze de la neuvième concession et le lot no. seize de la même concession, la ligne de division devant être, dans la huitième concession, celle qui divise le lot no. quinze du no. seize; dans la neuvième, celle qui divise le terrain de Guillaume Francis DesRivières, écr., de celui de M. Joseph Carrière dans le lot no. quinze.

Comté de Portneuf—St. Raymond—Distraire de Ste. Catherine de Fossambault, une partie des dixième, onzième et douzième rangs de la seigneurie de Fossambault, bornée comme suit; savoir: vers le nord-est aux terres non concédées vers le nord-ouest, au canton de Gosford, vers le sud-ouest, à la seigneurie de Mont-Louis, et vers le sud-est au Lac Sergent, et l'annexer à St. Raymond.

NOMINATION DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 6 du courant, faire la nomination suivante de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Saguenay—Rivière Ste. Marguerite, MM. Louis Gravel, sr., William Gravel, jr., Pierre Gauthier, Napoléon Gauthier et Johnny Jourdain.

Le lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 5 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Chambly—St. Basile le Grand—Joseph Octave Leduc, écr., en remplacement de M. Joseph Dufresne.

Comté de Champlain—Ste. Flore—M. Louis Clement en remplacement de M. Joseph L. Auger.

Comté de Charlevoix—Eboulements—M. Isidore Tremblay en remplacement de M. Joseph Duchesne.

Comté de Gaspé—Douglass—Le rév. Polydore Moreau et M. John McGrath en remplacement de MM. William Foley et Thomas Walsh.

Comté de Gaspé—Grande Grave—M. Charles Esnouf en remplacement de M. William Simon.

Comté de Megantic—Ireland—Mr. John Porter, senr., en remplacement de M. R. J. Briggs.

Comté de Missisquoi—St. Romuald de Farnham—M. Joseph Lequin, fils; en remplacement de M. Napoléon Dureauleau.

NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 15 du courant, nommer l'honorable Thomas Ryan, Sénateur, membre du conseil de l'instruction publique, pour faire partie de la section catholique.

NOMINATION DE MEMBRE DE BUREAU D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

Le lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 18 du courant, nommer le rév. Ambroise Fafard, membre du bureau d'examineurs de Charlevoix et Saguenay, chargé de conférer des diplômes aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement en remplacement du rév. F. Morisset, démissionnaire.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F) et 2de classe (A) Mlle. M. Virginie Aléda Denis.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 2de classe (F.) Mlles. Irmine Asselin, M. Tirsa Charest, M. Joséphine Elise Monfet, M. Delvina Paradis, et M. Rosalie Roberge.
4 février, 1873.

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DE SHEERBROOKE.

ECOLE ACADÉMIQUE 1ère classe (A) M. Edward A. Cushing.
4 Fév., 1873.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DE BONAVENTURE.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F), Mlle Marie Thérèse Arbore,

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (A), Mlles Jane Fairservice et Zoé Castillon.
4 Fév., 1873.

PH. LABEL,
Secrétaire.

BUREAU DE GASPÉ.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (A) Mlle Ellen S. Tripp.
4 Fév., 1873.

L. DAGNAULT,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE MONTRÉAL.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (A) Mlles Mathilda Emerson, Levina Greer, Sophia McGinn et Christina Fannahill.
4 Fév., 1873.

T. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (A) Mlles Loella Blake, Fannie E. Crossfield, Agnès Ledoux, Eva Martin, et MM. Dumaresq et F. Hamon.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 2de classe (A) Mlle Martha Moffatt.
4 Fév., 1873.

WM. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F et A) Mlle Marie Angèle Girard.
4 Fév., 1873.

CHARLES BOIVIN,
Secrétaire

BUREAU CATHOLIQUE DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe, (A) Mlle. Lucy R. Vansantford.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F) Mlle. Esther Durocher.
4 février, 1873.

J. F. LÉONARD,
Secrétaire.

CONCOURS POUR LA PUBLICATION D'UNE SÉRIE DE LIVRES DE LECTURE EN LANGUE FRANÇAISE POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES.

Sur la recommandation du comité spécial de la section catholique romaine, chargé d'aviser aux moyens de pourvoir à la publication d'une série de livres de lecture en langue française, pour les écoles catholiques romaines, il a été résolu, à la dernière réunion du Conseil de l'instruction publique d'ouvrir un concours à cet effet, et ce concours est actuellement ouvert aux conditions suivantes :

1o. La série devra se composer de cinq livres, trois pour les écoles élémentaires, et deux pour les écoles modèles et les académies.

2o. Chacun de ces livres devra contenir, le premier, environ cent-cinquante (150) pages; le deuxième et le troisième, environ deux-cent-cinquante (250) pages; le quatrième et le cinquième, environ trois-cents (300) pages; les trois premiers devront être de format in-18, et les deux derniers, de format in-12, la série de Lovell devant servir de type pour la partie matérielle. Dans les trois premiers livres, chaque leçon devra être précédée de colonnes de mots à épeler et suivie d'un petit résumé sous forme de questionnaire.

3o. Les sujets devront être traités d'une manière graduée et comprendront ce qui suit :

Pour les trois premiers livres, des morceaux de littérature en prose et en vers, choisis, au point de vue moral et religieux; des articles courts et faciles à retenir, sur l'histoire et plus particulièrement sur l'histoire sainte et l'histoire du Canada, et sur l'agriculture spécialement appropriée aux besoins du pays; et, pour les deux derniers livres, des morceaux de littérature et de poésie d'un ordre plus élevé, choisis au même point de vue moral et religieux; des articles sur les mêmes sujets, mais plus étendus; et, en sus, des articles sur les sciences, les arts et l'industrie.

4o. Les autres conditions du concours sont comme suit :

1.—Les manuscrits doivent être adressés au secrétaire du Conseil de l'instruction publique, avant le 1er Septembre 1872.

2.—Après que le Conseil, sur la recommandation du comité catholique romain, aura approuvé la série de livres qui aura été déclarée la meilleure par les juges, il en prendra le droit de propriété littéraire d'après la loi et en concédera l'usage à l'auteur ou aux auteurs pour l'espace de cinq années.

Québec, 15 Novembre 1871.

L. GIARD,
Secrétaire-archiviste.

N. B.—Par une résolution passée le 6 septembre 1872, le conseil de l'instruction publique a étendu le délai pour la publication de cette série, jusqu'au 1er mai 1873.

L. GIARD,
Secrétaire-archiviste.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, MARS, 1873.

Retraite de l'hon. P. J. O. Chauveau.

L'hon P. J. O. Chauveau a remis, le 25 février, entre les mains du lieutenant-gouverneur, sa démission de ministre de l'instruction publique de la province de Québec.

Les relations officielles que nous avons eues et que nous avons encore avec ce département, ne nous permettent pas d'exprimer tout notre pensée, ou plutôt tout notre

sentiment à ce sujet. Tout ce que nous pourrions dire, d'ailleurs, ne saurait augmenter les regrets sincères et profonds que cette retraite a provoqués de toutes parts.

M. Chauveau a dirigé, pendant plus de quinze ans, l'instruction publique en cette province, de manière à s'attirer la confiance et l'estime de nos compatriotes et même des étrangers.

Ses longs et importants services ont été reconnus par le gouvernement fédéral, qui vient de l'appeler à la présidence du Sénat.

Jeudi, le 27 février, les officiers du ministère de l'instruction publique ont présenté à M. Chauveau l'adresse que nous publions plus bas. Les officiers du secrétariat provincial, du bureau du registraire et du conseil exécutif sont venus en même temps donner leur concours à cette adresse et faire part de leurs sentiments.

A l'hon. Pierre J. O. Chauveau, Ministre de l'instruction publique, etc., etc.

Monsieur le ministre,

Nous ne saurions vous laisser partir d'au milieu de nous, sans venir vous saluer une dernière fois comme notre chef et vous exprimer le regret que nous éprouvons de votre départ. Les années que vous avez passées à la tête du département feront époque dans l'histoire du système général d'éducation de la province de Québec. Votre digne et zélé prédécesseur (1) avait ouvert la voie, déblayé le terrain; mais il restait à régulariser tout cela, et à lui donner une direction à l'aide de laquelle, d'année en année, on pût signaler un progrès. C'est là la tâche à laquelle vous vous êtes voué, et nous ne sommes que les interprètes du sentiment public en disant que vous y avez réussi.

L'établissement d'écoles normales, dès le commencement de votre administration, a été une des mesures les plus propres à conduire au but que vous vous proposiez; et elles ont, en effet, pleinement répondu à cette attente, en fournissant un nombre considérable d'instituteurs capables et zélés, et partant, relevant le niveau des écoles, à mesure que leur nombre augmentait.

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer et d'apprécier tous les services que vous avez rendus et le bien que vous avez fait, comme chargé de diriger l'instruction en cette province. L'opinion publique et la postérité sauront le faire mieux que nous.

Pour nous, nous voulons vous exprimer nos regrets de vous voir nous laisser, et vous remercier de la sympathie que vous nous avez toujours marquée dans vos rapports avec nous.

Acceptez nos meilleurs souhaits de santé, de bonheur et de prospérité, pour vous-même, pour madame Chauveau, et pour toute votre famille.

Québec, 27 février 1873.

M. Chauveau a été incapable de surmonter son émotion et n'a pu répondre que très brièvement à cette adresse, promettant de transmettre plus tard sa réponse par écrit.

Voici cette réponse :

Messieurs,

Veillez agréer mes biens sincères remerciements pour les bienveillantes paroles que renferme votre adresse. Je puis vous assurer que le vif regret que j'éprouve de me séparer de vous et de renoncer à la continuation d'une œuvre à laquelle j'étais si attaché, est en quelque sorte diminué par la pensée que pendant tout le temps que j'ai été à la tête de vos divers départements, j'ai pu mériter votre estime et votre sympathie. Je conserverai le meilleur souvenir des rapports que j'ai eus avec vous, et je puis vous assurer combien j'ai été heureux d'avoir votre aide, et combien je vous suis redevable des efforts que vous avez faits pour rendre ma tâche plus facile.

Je n'ai pas entendu sans une vive émotion le passage de votre adresse dans lequel vous faites allusion à mon vénérable prédécesseur dans la direction de l'instruction publique. Je suis heureux de le voir ici parmi vous, et j'ai encore été plus heureux de pouvoir, par un de mes premiers actes dans l'administration à laquelle j'ai eu l'honneur de présider, rendre justice à son mérite.

Je vois ici des représentants de pas moins de quatre départe-

(1) le Dr. J. B. Meilleur.

ments du Gouvernement qui étaient confiés à mes soins, et ce seul fait peut me justifier dans la démarche que j'ai prise, comme indice de la part de labeur qui m'est échue pendant près de six ans.

Mes longs rapports avec le département de l'instruction publique en particulier font que je ne puis dire adieu à ceux qui le composent aujourd'hui, et dont quelques uns étaient déjà avec moi lorsque j'y suis entré il y a dix-sept ans ou m'y avaient même devancé, sans ressentir une vive impression d'une séparation précédée d'une si longue, et je puis dire, d'une si agréable intimité.

Je puis vous assurer, Messieurs, que quelque position que la Providence me destine, je conserverai envers vous la plus grande reconnaissance et ferai tous mes efforts pour vous être utile.

Je vous prie d'agréer les remerciements de toute ma famille pour votre généreuse démarche à mon égard, et aussi les vœux que je forme pour votre prospérité et pour le bonheur de tous ceux qui vous sont chers.

P. J. O. CHAUVEAU.

L'hon. Gédéon Ouimet, ci-devant procureur général et qui succède à l'hon. Chauveau comme premier ministre et secrétaire provincial, le remplace également dans ses fonctions de ministre de l'instruction publique.

Bulletin bibliographique.

—ANNUAIRE de *Ville-Marie*, supplément à l'édition de 1864, Montréal, 1872, C. O. Beauchemin et Valois; 21 pages, gr. in-12.

—LARUE, HUBERT; *Petit manuel d'agriculture à l'usage des cultivateurs*. Edition spéciale publiée par l'ordre de l'hon. ministre de l'agriculture de la province de Québec, 68 pages in-18; imprimerie de C. Darveau, Québec, 1873. Nous avons déjà eu occasion, à plusieurs reprises, de dire combien nous estimons ce petit volume et combien nous voudrions le voir lu et étudié par tous nos cultivateurs.

—MARCHAND F. G.; *Erreur n'est pas compte, ou les inconvénients d'une ressemblance*; vaudeville en 2 actes, Montréal, des presses de la "Minerve", 1872; 57 pages in-12. M. Marchand n'en est à son premier essai, il a déjà publié, dans la *Revue Canadienne*, une autre comédie sous le titre de *Fatenville*. Les pièces de M. Marchand sont très-morales, ce qui n'en exclut pas l'esprit et les fines observations, bien au contraire. *Erreur n'est pas compte* à une marche plus assurée et plus rapide que *Fatenville*; mais nous croyons que cette dernière comédie l'emporte sous le rapport des caractères qui sont plus frappés. Au reste *Erreur n'est pas compte* a subi d'une manière très-distinguée le feu de la rampe.

—ÉLÉMENTS (Les) DE GÉOGRAPHIE MODERNE; imprimé sous la direction de la Société d'éducation du district de Québec, à l'usage des écoles élémentaires; Nouvelle édition, revue, corrigée, et augmentée d'un questionnaire, par M. l'abbé Ls. Gauthier; 1 vol. in-12, 96 pages, cartonné; \$1.20 la douzaine. J. B. Rolland et fils, éditeurs, Montréal, 1872.

Revue mensuelle.

Mars 1873.

Depuis notre dernière revue, la province de Québec a subi plusieurs changements importants, dans ses sphères officielles. Sir Narcisse F. Belleau, qui a été lieutenant-gouverneur pendant cinq ans, et dont le temps d'office était expiré, a été remplacé dans sa charge, par l'hon. R. E. Caron, ci-devant juge de la cour des appels. Le nouveau dignitaire a prêté serment le 12 février avec le cérémonial ordinaire, à l'hôtel du gouvernement.

Nous empruntons au livre de M. Henry Morgan les quelques détails biographiques suivants sur cet homme distingué.

"L'hon. René-Edouard Caron est né à Ste. Anne de la côte Beupré, en 1799. Il reçut son éducation, d'abord à une école classique établie à St. Pierre de la Rivière-du-Sud, puis au séminaire de Québec. En 1821, il commença à étudier le droit, sous M. André Hamel, et fut admis au barreau en 1826. Elu

conseiller de ville en 1832, il fut nommé maire de Québec en 1833 et occupa le fauteuil civique jusqu'en 1837. Dans l'intervalle (1834), il avait été député au parlement par la Haute-Ville de Québec, mais il résigna son siège en 1836. Sous la nouvelle charte de la cité, il fut encore nommé maire, par Lord Sydenham, et fut ensuite réélu, chaque année, jusqu'en 1846.

En 1841, il prit son siège au conseil législatif et occupa le fauteuil de président de 1843 à 1847. En 1848 il fut nommé de nouveau à cette charge qu'il conserva jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut fait juge de la cour supérieure pour être élevé, peu de temps après, sur le banc des appels. En 1859 il fut nommé commissaire de la codification des lois conjointement avec MM. Morin et Day. "Il avait repris ses fonctions de juge depuis six ou sept ans lorsque le gouverneur-général l'a appelé à la charge de lieutenant gouverneur de la province de Québec.

Il y a eu également un changement dans le cabinet de Québec. Les hons. Chauveau, de Boucherville et Beaubien ont donné leur démission et trois nouveaux membres ont été appelés à les remplacer; ce sont les hons. Ross, Fortin et Chapleau. Voici maintenant l'organisation du conseil des ministres:

M. Ouimet, premier ministre, secrétaire provincial et ministre de l'instruction publique;

M. Irvine, procureur général;

M. Chapleau, solliciteur général;

M. Archambault, commissaire de l'agriculture et des travaux publics;

M. Fortin, commissaire des terres de la couronne;

M. Ross, membre du conseil exécutif et *speaker* du conseil législatif.

Chez nos voisins, le quarante-deuxième congrès vient d'expirer. Le 4 mars, le président Grant est venu se démettre de ses fonctions et les reprendre, du même coup, pour une nouvelle période de quatre années; c'est-à-dire qu'il a déposé les rênes du pouvoir d'une main pour les ressaisir de l'autre. Les opinions sont extraordinairement partagées au sujet de M. Grant, en même temps qu'elles sont extrêmes des deux côtés. Nous ne croyons pas qu'il y ait tant de blâme à lui attribuer ni tant d'éloges à lui décerner, qu'il mérite en un mot, cet excès de haine et d'affection. Il n'y a pas de doute, néanmoins que son administration n'ait beaucoup de fautes à se faire pardonner, et qu'il ne doive opérer des réformes sérieuses dans l'organisation des bureaux publics. Les exactions et les défalcatiions de toutes sortes qui ont signalé les cinq dernières années doivent donner à penser aux administrateurs comme aux administrés, et faire comprendre aux uns et aux autres le danger prochain auquel ils sont exposés. Le discours d'inauguration du président est, comme bien des discours d'inauguration, un peu vague et touche à beaucoup de choses sans s'y appuyer. Il serait donc difficile de juger, d'après ce discours, de ce que sera véritablement la nouvelle administration de M. Grant; nous souhaitons, toutefois, à nos voisins, qu'il y ait progrès sur les quatre dernières années.

Les troubles de la Louisiane, que nous croyions tout à fait réprimés, ont recommencé avec un crescendo remarquable; c'est une véritable guerre civile. Entre le gouverneur élu McEnry, et le gouverneur imposé Kellogg, les baionnettes et les coups de feu se croisent par-dessus les têtes et souvent, à travers les têtes du peuple qui s'étonne et gronde.

On a vu rarement mettre autant d'empressément et de zèle à faire le bonheur d'un peuple. Des deux côtés, on pousse la ferveur jusqu'à supprimer l'administré plutôt que de le laisser exposé à se faire exploiter par un pouvoir rival; on préfère le voir mort que de ne pas le gouverner soi-même. Le gouvernement fédéral, sollicité d'intervenir, vient enfin de se décider à agir. Au grand étonnement de tout le monde, il prend fait et cause pour Kellogg. Il est à craindre que la postérité ne compte pas cette décision parmi les actes les plus sages du président actuel. Cette intervention va avoir pour effet de suspendre pendant quelque temps les hostilités, mais nous ne croyons pas que l'imbroglio se termine complètement de cette façon. Nous désirons, néanmoins, que nos prévisions nous trompent, et que ce beau pays, le plus français des Etats-Unis, puisse au moins jouir d'un calme et d'une paix qui ont tant fait défaut, dans ces derniers temps, à la mère-patrie.

Il ne faut pas croire, d'un autre côté que la Louisiane soit le seul état troublé par des guerres intestines. La Floride, le Nevada, l'Ohio, le Missouri sont le théâtre de scènes et de dissensions extrêmement regrettables. Dans le Nevada, la législature ayant détaché l'emploi de "gardien de la prison d'état" de celui de lieutenant gouverneur, avec lequel il se cumulait autrefois, le lieutenant gouverneur n'a pas voulu se

soumettre à cette mesure, et a refusé de livrer sa prison. Le gouverneur, de son côté, a donné ordre à la milice, appuyée d'une pièce d'artillerie, d'enfoncer la porte et de mettre la loi à exécution en installant le nouveau gardien. Le lieutenant gouverneur qualifie cet acte d'agression personnelle, et annonce sa détermination de tenir la place jusqu'à ce que les tribunaux aient pu donner une décision sur un appel qu'il doit leur soumettre.

Au temps jadis, dit à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis*, c'était en effet, la voie que suivaient les conflits d'autorité; aujourd'hui, la mode change; nous sommes moins placides que nos pères; l'idée des baionnettes est la première qui vient à l'esprit, et celui-là s'empresse d'y recourir qui peut prendre l'avance. C'est plus expéditif, mais c'est à coup sûr moins rassurant pour l'avenir des institutions." Nous la croyons sans peine.

On avait annoncé que les difficultés survenues entre le gouvernement des Etats-Unis et les Modocs étaient virtuellement terminées; que ces derniers étaient disposés à se retirer à Angel Island, et acceptaient les conditions de paix qui leur avaient été offertes par les commissaires, pourvu, toutefois, que le traité fût public, et eût pour témoins les représentants de la presse. Le fait est que ces pauvres peaux-rouges avaient été assez exploités, disons le mot, assez trahis, par les employés du gouvernement de Washington, pour être en droit d'exiger des garanties exceptionnelles avant de se remettre sous sa griffe. Depuis, cependant, il paraît que la trêve a été rompue et que tout espoir de paix est abandonné. Il est difficile d'établir de quel côté est venue cette nouvelle rupture; mais ce qui semble certain, c'est que, aux dernières nouvelles, les Modocs s'étaient retranchés dans leurs premières positions et avaient déclaré qu'ils combattraient jusqu'à la mort du dernier de leur tribu, plutôt que de se soumettre.

Au delà de l'océan, l'événement le plus remarquable du mois écoulé est l'abdication du roi d'Espagne. Amédée n'était pas un roi comme les autres rois. Il tenait son trône de la faveur du peuple, et ne devait l'occuper que durant le bon plaisir de ses sujets. Dès que ce bon plaisir cessait d'exister et que le mauvais vouloir commençait à se manifester, il était de son devoir de se démettre de ses royales fonctions et de laisser à ses administrés la faculté de se gouverner à leur guise. C'est du moins ce qui ressort de la lettre par laquelle le jeune monarque annonce et explique son abdication. Il y a du vrai dans tout cela, mais il y a autre chose encore. Le fait est que la volonté du peuple espagnol n'a été que pour bien peu de chose, ou plutôt pour rien du tout, dans l'accession du roi Amédée au trône des Espagnes, de même que dans son abdication. Les autres puissances européennes et les exigences de la politique générale ont compté pour beaucoup plus dans le premier résultat; et il n'a pas dépendu d'elles que le second n'ait pas été évité. Tant que le roi imposé a cru la position tenable, il s'est résigné; mais du moment qu'il a senti le terrain céder sous lui, il a préféré prévenir la catastrophe que de la subir. L'exemple de l'infortuné Maximilien, dont la situation pouvait, jusqu'à un certain point s'assimiler à la sienne, était d'ailleurs pour l'avertir et le guider. Nous croyons, dans tous les cas, que son abdication est un acte sage et honnête. Voici du reste la lettre à laquelle nous faisons allusion plus haut, elle parle pour elle-même:

Au Congrès. — "Grand fut l'honneur que me fit la nation espagnole en me choisissant pour occuper le trône; cet honneur était d'autant plus appréciable pour moi qu'il se présentait entouré des difficultés et des périls qu'entraîne après elle l'entreprise de gouverner un pays aussi profondément troublé.

"Soutenu cependant par l'esprit de résolution propre à ma famille, qui recherche plutôt qu'elle ne fuit le danger; décidé à m'inspirer uniquement du bien de mon pays et à me placer au-dessus de tous les partis, résolu à remplir religieusement le serment prêté par moi devant les cortès constituantes, et préparé à faire toute espèce de sacrifices pour donner à ce peuple vaillant la paix dont il a besoin, la liberté qu'il mérite et la grandeur à laquelle lui donnent droit sa glorieuse histoire et le courage de ses enfants, je crus que le peu d'expérience de ma vie dans l'art de commander serait remplacé par la loyauté de mon caractère, et que je trouverais une aide puissante pour conjurer les périls et vaincre les difficultés qui ne se cachaient pas à ma vue, dans les sympathies de tous les Espagnols aimant leur pays et désireux de mettre enfin un terme aux luttes sanglantes et stériles qui depuis si longtemps déchirent ses entrailles.

"Je reconnais que ma bonne volonté m'a trompé.—Voilà deux longues années que j'ai ceint la couronne d'Espagne, et l'Espa-

gne vit dans une lutte perpétuelle, voyant chaque jour s'éloigner davantage l'ère de paix et de bonheur que je désire si ardemment. Si les ennemis de son bonheur étaient des étrangers, alors je serais le premier à les combattre, à la tête de ses soldats qui sont aussi braves qu'endurcis à la fatigue ; mais tous ceux qui avec l'épée, la plume, la parole, aggravent et perpétuent les maux de la nation sont Espagnols. Tous invoquent le doux nom de la patrie ; tous combattent et s'agitent pour son bien ; et au milieu du bruit du combat, au milieu de la clameur confuse, étourdissante, contradictoire des partis, au milieu de toutes les manifestations opposées de l'opinion publique. Il est impossible d'affirmer quelle est la vraie, et plus impossible encore de trouver le remède à de semblables maux.

“ Je l'ai cherché avidement dans les limites de la loi, et je ne l'ai pas trouvé.—Qui a promis d'observer la loi ne peut le chercher en dehors de la loi.

“ Personne n'attribuera à une faiblesse de cœur ma résolution.

“ Il n'est pas de péril qui me déciderait à déposer la couronne, si je croyais qu'elle restât sur ma tête pour le bien des Espagnols : mon esprit n'a été nullement troublé par le péril que court mon auguste épouse, qui, dans ce moment solennel, se joint à moi pour exprimer le vif désir que l'on pardonne aux auteurs de cet attentat.

“ Mais j'ai la très ferme conviction que mes efforts seront stériles et mes intentions irréalisables.

“ Telles sont, messieurs les députés, les raisons qui me décident à restituer à la nation espagnols, et en son nom, à vous, la couronne qui m'a été offerte par un vote national ; je fais cette abdication pour moi, mes enfants et leur descendance.

“ Soyez assurés qu'en abandonnant la couronne, je n'abandonne pas l'amour de cette Espagne aussi noble que malheureuse et que je n'emporte d'autre regret que celui de n'avoir pu lui procurer tous les biens que mon cœur désirait loyalement pour elle.”

AMÉDÉE.

“ Palais de Madrid, 11 février 1873.”

Le président des cortès, a fait, à cette lettre, une réponse soumise : il y était bien forcé. Il semble, néanmoins, que le ton de cette réponse laisse percer une joie secrète, ce qui est du reste, assez naturel, le président des cortès étant espagnol, et le roi Amédée italien pur sang. On aurait pu croire que cette abdication ferait les affaires des carlistes, et leur fournirait l'occasion de franchir, du coup, le seuil du pouvoir à la porte duquel ils frappent depuis si longtemps. Mais il n'en est rien arrivé et, malgré tout, les carlistes font peu de progrès. Quant aux partisans d'Alphonse, ils ne font pas le moindre mouvement. Est-ce une raison de présumer que la république va durer ? Nous ne le croyons pas. L'Espagne n'est pas plus que la France, un pays où la république puisse vivre en paix. Ce gouvernement, peut-être le plus raisonnable de tous, a besoin, par cela même, d'un grand fonds de raison chez les administrateurs et surtout chez les administrés : les fortes passions lui sont fatales et, pour la plupart des peuples de l'Europe, la république peut, du jour au lendemain, se changer en commune. Pour prévenir ce résultat, il n'y a qu'un moyen, c'est de faire de la république un gouvernement aussi monarchique qu'une royauté. La France en fait l'expérience en ce moment. Car pour celui qui veut tenir un peu moins compte de la valeur conventionnelle des mots, et former son jugement d'après les faits, il est bien difficile de dire la différence qui existe entre le gouvernement de M. Thiers et celui de Napoléon III. Il y a eu un changement d'hommes, un remaniement de fonctionnaires et voilà tout. Quant à croire que c'est le peuple qui gouverne directement par les membres de l'Assemblée : tout cela n'est que dans les mots. M. Thiers le sait bien lui-même, et il n'est pas sans s'apercevoir de la faiblesse du gouvernement républicain en pratique. Aussi ne se presse-t-il pas de reconnaître la république espagnole. “ J'ai peur aurait-il dit à quelqu'un qui lui parlait de cette république, sœur cadette de la république française, j'ai peur de cette sœur là ne nuise à l'établissement de son aînée ? ” Il aurait pu ajouter “ sans réussir à s'établir elle-même. ” M. Thiers n'est pas seulement le premier magistrat de la république, c'est encore le premier penseur de la France, et ses paroles valent la peine d'être méditées. Tant qu'il vivra, il est présumable que la république se maintiendra, mais nous ne croyons pas qu'elle survive à son président. En attendant, le paiement de l'indemnité se fait très promptement et l'on espère qu'en septembre prochain, tout le territoire français sera évacué. Ce sera tout à l'honneur

de M. Thiers, et aussi à l'honneur du souverain qui avait placé la France si haut dans l'estime des nations, que, même les malheurs épouvantables qu'elle a subis, n'ont pas pu épuiser ses ressources et tuer son crédit.

La question de l'Afghanistan entre l'Angleterre et la Russie, en est à peu près au même point, et est en voie de se résoudre par la diplomatie : c'est plus moderne et moins dangereux.

Nous avons, en terminant notre revue, à enregistrer le décès du rév. Jos. Honoré Routhier, curé de St. Joseph de Lévis : arrivé le 11 février. M. Routhier n'était âgé que de 57 ans. Il a commencé sa carrière sacerdotale au vicariat de St. Roch. Il fut ensuite transféré à la cure des Grondines, et desservit plus tard la paroisse de Kamouraska. A l'époque de sa mort, il y avait un grand nombre d'années qu'il était curé de St. Joseph. Il était remarqué parmi ses confrères pour son riche caractère, et pour son remarquable talent d'orateur. Il a été le fondateur du couvent de St. Joseph de Lévis.

L'association des instituteurs de Québec a aussi perdu un de ses plus anciens et de ses plus respectables membres, dans la personne de M. Antoine Légaré, décédé à St. Roch de Québec, le 7 mars, à l'âge de 73 ans. M. Légaré est l'un des pionniers de l'instruction au Canada et il a constamment employé son énergie et ses talents remarquables, pendant sa longue carrière, à promouvoir à cette grande et noble cause. Il était le doyen des instituteurs du district, et le cinquantième anniversaire de son entrée dans l'enseignement avait été célébré l'été dernier, en séance publique, à l'école normale-Laval. Il est mort plein de jours et avec la conscience d'avoir dignement rempli sa tâche.

Un des membres les plus distingués du Séminaire de Québec, M. l'abbé Charles-Honoré Laverdière, vient aussi d'être enlevé à cette institution. M. Laverdière était bien connu dans ce pays, et même à l'étranger, par les nombreux travaux historiques auxquels il a pris part. “ Il est en effet considérable,—dit une notice à laquelle nous empruntons ces détails,—le catalogue des ouvrages qu'il a publiés, ou dont il a surveillé l'impression : les *Relations des Jésuites*, trois volumes compactes grand in-oct. de plusieurs centaines de pages ; les *Œuvres de Champlain*, deux in-quarto, précédés d'une préface et d'une notice biographique du fondateur de Québec ; le *Journal des Jésuites*, œuvre de 861 pages ; le *Cours d'Histoire du Canada* à l'usage des maisons d'éducation ; plusieurs petits opuscules entre autres : *Notre-Dame de Recouvrance de Québec* ; *A la Mémoire du R. P. Ennemond Massé S. J.*, plusieurs livres de chant, entre autres, le *Chansonnier des Collèges*, les *Cantiques à l'usage des Maisons d'éducation* “ trois éditions des *Chants Liturgiques*, la dernière édition du *Graduel et du Vespéral*, la *Semaine Sainte*, *Rituel Romain*. La dernière œuvre qu'il espérait pouvoir livrer bientôt à la publicité, est le *Paroissien Noté*, œuvre destinée à populariser au milieu de nous le chant de nos églises.

Ce qu'il a fallu de travaux et de veilles, ce qu'il a fallu de patience et de recherches, pour donner à toutes ces publications leur valeur réelle, c'est-à-dire une exactitude scrupuleuse, ceux-là seuls le savent qui ont vécu dans l'intimité de M. Laverdière. Pour éclaircir une question historique, un fait, une simple date, la véritable orthographe d'un mot, les heures lui paraissaient peu de chose et il ne les comptait pas. Une seule note, mise au bas d'une des pages des œuvres de Champlain, lui a quelquefois valu plus d'une journée de travail. A l'impatience de ces amis qui auraient voulu peut-être hâter sa sage lenteur, il semblait répondre ce que le poète disait à ceux qui lui demandaient de mettre moins de temps à la composition de ses poèmes : mes lecteurs ne s'informeront pas des instants que mes œuvres m'auront coûtés, mais ils apprécieront leur valeur.

Il ne se trompait pas et de son vivant même, M. Laverdière s'est vu entouré de l'estime et de la confiance de tous ces écrivains qui ont élevé à notre histoire de si précieux monuments. Pour ne citer qu'un des plus illustres, M. Ferland le consultait volontiers et déférait souvent à ces jugements. La table des *Relations des Jésuites* est à elle seule, disait M. Ferland, un travail extrêmement utile, et me rappelle l'infatigable patience des Bénédictins. Qu'aurait-il dit des notes si nombreuses et si intéressantes, attachées aux *Œuvres de Champlain* ?

M. Laverdière sera extrêmement regretté par toute la population de notre ville où sa science lui avait fait tant d'obligés et son bon cœur tant d'amis sincèrement attachés. M. Laverdière n'avait pas encore 47 ans. Il était né au Château-Richer, le 23 octobre 1826. Il fut ordonné prêtre en 1851 et agrégé, en 1855, au séminaire de Québec où s'est écoluée toute sa vie sacerdotale si laborieuse et si bien remplie.

Nous apprenions aussi, vers la même date, la mort du Dr.

Robert Nelson, arrivée à Staten-Island, N.-Y., le 2 mars. Le Dr. Nelson était né et avait été élevé au Canada. Il était médecin et surtout chirurgien d'une habileté reconnue; sa réputation s'était même étendue jusqu'aux Etats-Unis. Il prit une part active aux troubles de 1837 et 38. En 1837, il fut emprisonné par l'ordre du gouvernement. En 1838, il fit partie de plusieurs expéditions malheureuses tentées contre les forces impériales. Après la bataille d'Odelltown, il dut se réfugier aux Etats-Unis, et, malgré le pardon qui lui fut offert plus tard, il ne voulut jamais revenir au Canada pour s'y fixer. Sa carrière sera sans doute diversement appréciée sous le côté politique, mais il restera toujours la science du médecin qui, elle seule, suffira pour ne pas laisser son nom tomber dans l'oubli. Le Dr. Nelson habitait New-York depuis un grand nombre d'années; et telle était sa réputation que beaucoup de personnes de nos villes canadiennes sont allées jusqu'à New-York pour le consulter et se mettre sous ses traitements. Il est mort à l'âge avancé de 79 ans.

Nous aurions dû aussi mentionner, en son temps, le décès de l'hon. W. Garvie, commissaires des mines dans le gouvernement actuel de la Nouvelle-Ecosse. M. Garvie est mort en France où il était allé chercher la santé. Il avait commencé sa vie politique dans le journalisme. C'était un écrivain d'un mérite supérieur, et le meilleur orateur de l'assemblée Législative de la Nouvelle-Ecosse.

Nous avons aussi à enregistrer le décès de Mathieu Fontaine Mauray, LL. D., arrivé à Lexington, Virginie, le 8 février dernier. Ce savant modeste, plus connu du public sous le nom de professeur Mauray, était né en Virginie, dans le comté de Spottsylvania, le 14 janvier 1806. En 1825, il entra dans la marine en qualité d'aspirant et sillonna toutes les mers sur le sloop de guerre "le Vincennes". C'est pendant cette croisière d'environ quatre ans, qu'il commença son *Traité sur la navigation*. Ce livre a eu depuis plusieurs éditions et fait autorité dans la marine. En 1836, on l'attacha, en qualité d'astronome, à l'expédition chargée d'explorer les mers du Sud, mais il donna sa démission. Dans un de ses voyages scientifiques, en 1839, il eut un accident qui le rendit infirme pour la vie et incapable de faire le service actif. Ce fut alors qu'on le nomma curateur du dépôt de cartes et d'instruments de marine, à Washington, lequel devint plus tard le *Bureau hydrographique*, puis, en 1844, l'*Observatoire de marine*. Maury avait déjà alors, commencé une série d'investigations sur ce que Humboldt appelle la *géographie physique de la mer*, et avait recueilli une foule d'observations sur les vents, les courants et autres phénomènes de la mer. En 1844, dans une conférence qu'il donna devant l'Institut national, il fit part de ses conclusions sur le *Gulf Stream*, et autres courants océaniques. Il fut le promoteur et l'un des organisateurs de la grande conférence maritime qui s'assembla à Bruxelles en 1853. Les principaux travaux de Maury sont contenus dans un volume qui a paru à New York en 1856 sous le titre de *Physical Geography of the Sea*. Parmi les principaux résultats pratiques des études et explorations de Maury, on doit compter qu'il a abrégé de 40 jours le voyage des ports de l'Atlantique à ceux du Pacifique, et le voyage d'Europe dans une égale proportion; on lui doit aussi l'indication des bons endroits pour la pêche à la baleine. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, il en a publiés plusieurs autres, qui lui ont valu des titres et des honneurs bien mérités tant de la part des Etats-Unis, que des pays étrangers.

Nous apprenons aussi, par les journaux d'Europe, la mort du général comte Philippe-Paul de Ségur arrivée le 26 février dernier. M. de Ségur qui avait débüté par être aide-de-camp de Napoléon Ier, fut fait lieutenant-général et pair de France sous Louis-Philippe. Il a écrit plusieurs ouvrages historiques qui, en 1830, lui ont ouvert les portes de l'Académie. Le plus important est l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée en 1812*. Depuis 1848, le comte de Ségur vivait dans la retraite. Il était né le 4 novembre 1780, et avait par conséquent lors de sa mort, près de 93 ans.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Il a été publié, au Japon, un décret pour régler le système de l'instruction publique. D'après cette ordonnance, il y aura

8 universités, 256 collèges, et plus de 53,000 écoles primaires, dont l'entretien sera à la charge de l'Etat. Tous les enfants au-dessous de six ans seront tenus de fréquenter ces écoles.

BULLETIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

—Un service régulier de voiliers doit s'établir prochainement entre Marseille et les ports du Canada. MM. A. G. Boyé et Cie., sont les promoteurs de cette entreprise qui ne peut manquer d'exercer une influence considérable sur le commerce de notre pays. Le premier départ de Marseille a dû se faire le 15 de ce mois, par le *clipper* en fer le *Jacques-Cartier*. Toutes demandes pour renseignements doivent être adressées, à Marseille, à MM. A. G. Boyé & Cie., 4, place de la Bourse, et à Toulon, à MM. Cabissol & Caffarena, armateurs.

Nous reproduisons avec plaisir l'extrait suivant d'une circulaire qui nous est adressée par MM. J. D. Brousseau et Cie., contenant le prospectus d'un nouveau journal hebdomadaire, publié dans les intérêts de l'immigration européenne et du repatriement de nos compatriotes :

.....Après mûr examen, il nous semble qu'une lacune existe dans la presse canadienne; elle n'exerce pas assez d'influence à l'étranger. C'est cette lacune que nous voulons combler, en fondant un *Journal international hebdomadaire*, qui servira de trait d'union entre le Canada et l'Europe d'une part, entre le Canada et les Etats-Unis de l'autre.

Ce Journal qui aura pour titre : "LE COLON", paraîtra chaque vendredi pendant les mois d'hiver, chaque samedi pendant l'ouverture de la navigation; la publication devra se faire sur une échelle assez vaste, pour permettre l'envoi d'un grand nombre d'exemplaires à l'étranger.

Il sera exclusivement consacré à l'immigration, au repatriement, à la colonisation, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce international : ce sera là toute sa politique.

Les marchés et les moyens de transport, tant à l'intérieur qu'avec les pays étrangers, seront régulièrement insérés.

Une colonne sera ouverte aux correspondances internationales avec les agents du gouvernement et avec les particuliers.

Des annonces *garanties* par l'administration du journal seront transmises dans d'autres pays, pour différents objets, tels que : demandes d'employés, de serviteurs, de fermiers, offres de fermage, de vente, passages déboursés par notre entremise, etc., etc.

Les expéditions, faites par les agents réguliers du gouvernement à l'étranger, auront toujours la priorité sur toutes les autres, et nous en préviendrons nos abonnés, pour éviter tout malentendu.

L'administration se réserve la publication d'une édition anglaise, aussitôt que ses ressources le permettront.

Il est incontestable qu'un journal de l'espèce contribuera puissamment à faire connaître les ressources du pays, les avantages offerts par le gouvernement, par différentes sociétés et par des particuliers.

Il facilitera l'immigration par les classes ouvrières, si importante et presque nulle jusqu'ici. Il rappellera chaque semaine aux enfants du sol le souvenir de la patrie absente. Il permettra à tous les agents du pays, et aux amis du Canada, dont le concours sympathique est vivement désiré et sollicité par nous, d'opérer avec sécurité, et nous créera partout des sympathies nouvelles.

Dans le but de réaliser cette œuvre, avant tout patriotique, qui nous a été inspirée par M. l'abbé P. J. Verbist, curé de Ste. Pétronille de Beaulieu, dont le concours actif nous est assuré, une société, qui aura pour raison sociale J. D. Brousseau et Cie., s'est formée à Québec, centre de ses opérations, d'où le journal sera expédié dans toutes les directions.

L'administration compte sur un loyal appui du gouvernement fédéral, aussi bien que sur celui des Provinces, car chacune d'elles est intéressée dans les mêmes proportions et trouvera des avantages égaux à nous supporter. Nous faisons un appel à la Province de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise.

Dans notre pensée, les sociétés principales de locomotion : les Compagnies Allan, du Grand Tronc, de Richelieu..... et une foule de sociétés industrielles, qui comprennent leurs véritables intérêts, ne peuvent manquer de nous venir en aide.

Nous avons la ferme confiance que la presse canadienne toute entière, unanime à reconnaître l'utilité de notre publication, nous réserve un accueil sympathique.

Enfin nous nous adressons avec la même confiance à tous les

hommes influents et à tous les publicistes, dont la plume pourra nous être d'un immense secours ; nous accepterons avec empressement toutes les communications qu'ils voudront bien nous faire dans l'intérêt des graves questions que nous nous proposons de faire prévaloir.

Nous attendrons leur répopse pour lancer le No. Spécimen qui donnera le nom des principaux collaborateurs.

Comme il importe de ne pas trop retarder la publication, nous prions toutes les personnes, désireuses de seconder notre entreprise, de nous adresser sans retard leurs réponses, au no. 2, Rue du Fort, à Québec.

J. D. BROUSSEAU et Cie.

BULLETIN DES SCIENCES.

Les poissons entendent-ils ?—M. Seth Green, un éleveur de grande expérience a toujours soutenu que les poissons n'entendent pas ; et voici le fait qu'il apporte à l'appui de sa théorie. J'ai, dit-il, un étang d'environ cent pieds de longueur sur quinze en largeur et quatre en profondeur. Au milieu passe un faible courant, de manière que les poissons soient obligés de godiller légèrement avec leur queue pour s'y tenir stationnaires. Cet étang contient environ 2000 truites, pesant d'une à trois livres et demie. Souvent, ces poissons restent en place pendant des heures entières, sans autre mouvement qu'un léger balancement des nageoires qui leur fait tenir tête au courant. Un jour, je plaçai mon domestique sur le bord de l'étang, et vers le milieu de sa longueur. Il s'étendit par terre avec les deux bras à l'eau et, dans chaque main, une pierre de six livres. Après m'être établi sur le toit de la maison, d'où je pouvais parfaitement voir, j'attendis que les poissons eussent pris leur poste d'habitude ; quand ils furent tous tranquilles, le domestique se mit à frapper les pierres l'une contre l'autre, sous l'eau. Pas un seul poisson ne remua. Les baigneurs savent cependant l'effet extraordinaire que produit un tel son sous l'eau, sur l'oreille d'une personne dont la tête est submergée. Je pris ensuite mon fusil et tirai plusieurs coups tout près de l'étang, en ayant soin, toutefois, de ne pas laisser voir la flamme aux poissons. Pas un seul ne bougea. Je m'éloignai un peu du bord de l'étang et je pris une longue planche que je laissai tomber plusieurs fois par terre. A chaque coup tous les poissons firent un soubresaut. Ce résultat était alors dû à la vibration qui se reproduisait dans l'eau ; et c'est là la seule manière dont les poissons entendent.

BULLETIN DES LETTRES ET DES ARTS.

Conservatoire dans l'Inde.—Les journaux anglais signalent ce qu'ils appellent " un réveil artistique " dans la société indoue ; Il vient de se former à Calcutta une école de musique établie sur le modèle du Conservatoire de Paris ; elle compte déjà soixante élèves, et a publié une collection très-intéressante d'airs indous et de pièces qui dénotent, parmi les indigènes, une aptitude musicale qu'on ne soupçonnerait pas.—*Courrier des Etats-Unis.*

Revue de Brownson.—Le célèbre Brownson vient de ressusciter sa *Revue trimestrielle*, interrompue depuis 1864. Il explique, dans une adresse au lecteur, les raisons qui lui ont fait autrefois suspendre la publication de ses écrits et les motifs qui l'engagent aujourd'hui à reparaitre devant le public.

BULLETIN DE L'AGRICULTURE.

Avantage de l'enseignement agricole par l'instituteur dans nos écoles des campagnes.—Avec un peu de bon vouloir, avec du goût, de l'intelligence, avec le désir de se rendre utile et le secours de quelques livres, même élémentaires, il n'est pas un instituteur, je le garantis, qui, après avoir, pendant une année, fait d'abord apprendre à ses élèves, non pas le manuel tout entier d'horticulture, mais seulement ce qui peut intéresser les cultures auxquelles ils se livreront plus tard ; qui, après leur avoir fait avec discernement, pendant une année et à l'époque même où l'application pratique devra avoir lieu, soit dans un jardin transformé en jardin-école, soit dans celui du père de famille, des dictées sur la manière de cultiver chaque légume d'un emploi usuel, de planter, tailler, greffer, écussonner les arbres fruitiers et forestiers, ne soit devenu alors, et tout à la fois, professeur et amateur zélé.—Ce que je dis des dictées d'horticulture, pourra aussi s'appliquer avec le même succès à celles d'agriculture.

Ne voyez-vous pas déjà l'enfant rentrant le soir à la ferme joyeux et fier de donner à lire à son père, ou de lui lire la

dictée que vous aurez faite, de pouvoir être votre moniteur auprès de lui ? Oui, je dis votre moniteur, car le père ne manquera pas, je le répète, de lire ou de se faire lire ces dictées, et vous l'instruirez ainsi de loin. La confiance qu'il a dans l'instituteur de ses enfants, lui fera accueillir avec empressement ce qui viendra par vous, et ce moyen, si simple, sera le meilleur, le seul peut-être pour répandre rétroactivement l'instruction horticole et agricole dans cette partie si nombreuse de la génération actuelle, qui ne connaît que l'ancienne routine.

Vos dictées seront lues, relues, commentées le soir à la veillée ; le père de famille, la mère, les enfants, les domestiques, tout le monde, en un mot, occupera tout à tour cette tribune de l'agriculture et de l'horticulture, exempte des haines et des passions politiques ; la bienveillance, la bonne foi seules s'y montreront ; chacun s'éclairera, s'instruira dans ces lectures intimes, dans ces discussions d'autant plus intéressantes qu'elles auront lieu dans le langage que l'on parle tous les jours à la campagne ; et bientôt les progrès qu'aura fait partout l'agriculture contribueront à lui rendre quelque prospérité, à la mettre davantage en honneur, à attacher davantage aux champs les enfants des champs, et, les progrès de l'horticulture aidant puissamment, à résoudre le problème de la vie à bon marché, qui préoccupe, aujourd'hui plus que jamais, le gouvernement, nos représentants et tous les vrais amis du peuple.

Quant à vous, messieurs les instituteurs, vous acquerez de justes droits à la reconnaissance des familles, et, je n'en doute pas, à la bienveillance de notre gouvernement, car toute peine mérite récompense.—*Gazette de Sorel.*

VICTOR CHANTEL.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

*Avec un Fac-Simile et la Première carte inédite de la
Nouvelle-France en 1641.*

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
J. N. BUREAU, Trois-Rivières.
E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.
A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.
R. OUELLET, " " L'Islet.
F. H. GIASSON, " " L'Anse à Gilles.
E. LEMIEUX, Ottawa.
F. X. VALADE, Longueuil.
L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM DUBEAU & ASSÉLIN, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSÈBE SÉNÉCAL,
10, Rue St. Vincent, Montréal.

LE CALCUL MENTAL

DE

M. F. E. JUNEAU

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Imprimerie de Léger Brousseau, 2, Rue Du Fort, Québec.